



Gouvernement
du Canada
Projet de recherche
sur les politiques

Government
of Canada
Policy Research
Initiative

Comprendre la réalité « 3M » (multiculturelle, multireligieuse et multilingue) du Canada au XXI^e siècle

Rapport final

Juin 2009

Projet du PRP
Diversité culturelle

Canada 



**Comprendre la réalité « 3M »
(multiculturelle, multireligieuse et multilingue)
du Canada au XXI^e siècle**

RAPPORT FINAL

Juin 2009

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Le PRP contribue à la planification à moyen terme des politiques du gouvernement du Canada en dirigeant des projets de recherche multidisciplinaires et en canalisant le savoir et l'expertise du gouvernement fédéral, des universités et des organismes de recherche. Cependant, les conclusions et les propositions contenues dans les rapports du PRP ne reflètent pas toujours les opinions du gouvernement du Canada ou des ministères et organismes participants.

Le présent rapport est accessible sur le site web du PRP à l'adresse suivante :

<www.recherchepolitique.gc.ca>

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication, veuillez envoyer un message par courriel à : <copyright.droitdauteur@pwgsc.gc.ca>

PH4-56/2009F-PDF

978-1-100-91497-8

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	iii
Contexte et objectifs	1
1. Cerner les enjeux : tables rondes régionales	2
2. Expériences des Canadiens de deuxième génération	4
Les Canadiens de deuxième génération sont d'une diversité de plus en plus visible	4
Les résultats économiques des Canadiens de deuxième génération varient selon les groupes ethniques	6
La discrimination pourrait demeurer un obstacle à l'intégration sociale des Canadiens de deuxième génération	9
Lacunes en matière de connaissances et de données	11
3. Composer avec la diversité religieuse	12
Les Canadiens ont des identités religieuses de plus en plus diversifiées	12
Composer avec la diversité religieuse est devenue un défi pour tous les pays démocratiques libéraux occidentaux	14
Les politiques élaborées en réponse à la diversité religieuse doivent porter fruit à trois niveaux	15
Lacunes en matière de connaissances et de données	18
4. Comprendre la diversité sur le terrain	19
La diversité ethnoculturelle s'étend au-delà du centre-ville	19
Les réactions à la diversité culturelle sur le terrain sont souvent partagées	22
Mesurer la concentration ethnique des quartiers	22
Une interprétation plus nuancée est indiquée	23
Lacunes en matière de connaissances et de données	23
Conclusion	24
Annexe : Liste des activités et des publications	26
Activités	26
Publications	27
Notes	28

RÉSUMÉ

À l'été 2006, le Projet de recherche sur les politiques (PRP), en collaboration avec la Direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne, qui faisait alors partie du ministère du Patrimoine canadien (PCH), a entrepris un projet de recherche sur l'approche du Canada en matière de diversité multiculturelle. Intitulé *Le Canada multiculturel au XXI^e siècle : profiter des possibilités et gérer les pressions*, ce projet a permis de cerner les possibilités offertes et les pressions subies en vue de la promotion d'une citoyenneté ouverte à tous dans un Canada multiculturel qui continue de se diversifier avec ses vagues successives d'immigration. Le projet était axé sur les deux questions suivantes :

1. À la lumière des nouvelles tendances sociales et démographiques, quelles politiques le Canada pourrait-il adopter en ce qui a trait à la croissance de la diversité ethnoculturelle qui découle de l'immigration?
2. Comment peut-on favoriser une citoyenneté inclusive dans des sociétés pluralistes telles que le Canada où les individus et les communautés sont branchés avec le reste du monde, mais diversifiés sur les plans culturel, religieux et linguistique?

Pour la **première phase** du projet, on a tenu des consultations en tables rondes dans huit villes du Canada sur l'approche actuelle du Canada en matière de diversité culturelle et les lacunes à combler en matière de recherche sur les politiques. Les résultats de ces consultations ont été présentés aux gestionnaires et au personnel de PCH qui travaillaient dans ce domaine.

La **deuxième phase** du projet a permis d'approfondir l'analyse de certaines questions cernées au cours des consultations en tables rondes, notamment l'intégration des Canadiens de deuxième génération, comment composer avec la diversité religieuse dans la sphère publique et la répartition géographique de la diversité culturelle, et leurs répercussions possibles sur les politiques. En outre, le projet a contribué à un

autre projet du PRP, Population 2017, en élaborant une analyse de scénarios sur l'avenir du Canada multiculturel, multilingue et multireligieux.

Le présent rapport résume les activités entreprises dans le cadre du projet du PRP sur la diversité culturelle et présente ses principales conclusions, dont les suivantes :

- Le multiculturalisme offre une vision et un cadre concret pour la gestion des relations interculturelles dans une société cohésive. Cela dit, la façon de gérer la diversité multiculturelle doit évoluer en fonction des changements qui surviennent dans la société.
- De plus, au cours des dernières années, le multiculturalisme est devenu une cible pour les tensions ethniques et religieuses dans les pays, comme le Canada, qui accueillent des immigrants. Cette situation est due en partie à la perception générale que le multiculturalisme est une politique qui vise à faciliter l'intégration des arrivants non européens et de leurs descendants immédiats. Il y aurait donc lieu de créer un « chapiteau » multiculturel plus large qui engloberait un plus grand éventail de la population canadienne dans le dialogue sur les politiques.
- Plus particulièrement, les politiques de multiculturalisme doivent susciter l'intérêt des jeunes Canadiens, qui sont de cultures de plus en plus diversifiées et qui sont de plus en plus tournés vers le monde.
- Bien que les Canadiens de deuxième génération obtiennent généralement de meilleurs résultats que leurs parents sur le plan économique, on observe d'importantes différences entre les divers groupes ethniques à cet égard. Même s'ils ont grandi comme Canadiens, les membres de certaines minorités raciales et ethniques sont plus nombreux à déclarer avoir été victimes de discrimination.
- La diversité religieuse est une réalité dans la société canadienne. Il semble évident qu'un grand nombre

des tensions liées à la diversité culturelle découlent de l'inconfort que suscite la diversité religieuse. Il faudra peut-être revoir la nature des interactions entre les identités et croyances religieuses et les institutions sociales.

- La réalité multiculturelle, multireligieuse et multilingue du Canada se manifeste généralement

dans les villes et les quartiers où les personnes vivent, travaillent et se divertissent. Il faut faciliter la compréhension mutuelle entre tous les groupes de la population au moyen d'une analyse sérieuse, y compris une interprétation plus nuancée de la répartition géographique de la diversité.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Sur le plan démographique, le Canada a toujours été une société multiculturelle, multilingue et multireligieuse. Cette diversité provenait à l'origine de ses peuples fondateurs – les Autochtones et les colons français et anglais, auxquels se sont ajoutés des vagues successives d'immigrants de partout au monde. Bien que constituant un aspect fondamental du patrimoine canadien, la nature diversifiée de la population a évolué considérablement au cours des dernières décennies, en partie à cause de changements démographiques qui devraient se poursuivre dans l'avenir. L'un des changements clés a été le taux d'immigration élevé et soutenu de pays-sources de plus en plus diversifiés – qui a transformé les collectivités, les quartiers, les écoles, les lieux de travail et les institutions sociales, en particulier dans les grandes villes du pays. Le Canada se félicite d'être le premier pays à avoir adopté une politique en matière de multiculturalisme. Dans un dialogue national tenu récemment entre les Canadiens, le multiculturalisme, avec d'autres thèmes, a été considéré comme une valeur et un atout pour le Canada.¹ Il reste que dans la pratique, la gestion de la diversité est un processus appelé à évoluer, à la fois pour les Canadiens et pour leurs gouvernements.

Au cours des dernières années, des conflits et débats ethniques et religieux en Europe et au Canada ont incité les gouvernements à intensifier leurs efforts pour mieux intégrer les immigrants et leurs descendants. Au Canada, notamment par suite de plusieurs incidents découlant de tentatives d'accommoder (ou de plus d'accommoder) les besoins ou les sensibilités de minorités religieuses, l'approche du pays à l'égard de la diversité ethnoculturelle a été projetée à l'avant du discours public. La question qui se pose est de savoir comment favoriser la diversité sans engendrer des divisions et de voir si les politiques de multiculturalisme du Canada auraient intérêt à être

revues à la lumière des réalités sociales et géopolitiques du jour.

C'est dans ce contexte que le PRP, en collaboration avec la Direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne, qui faisait alors partie du ministère du Patrimoine canadien, a lancé un projet pilote dans le but d'évaluer les besoins en matière de recherche sur les politiques pour clarifier les questions clés liées à la croissance de la diversité culturelle découlant de l'immigration. Lancé en 2007, le projet a commencé par la tenue d'une série de tables rondes dans tout le Canada sur les approches en matière de diversité culturelle et les lacunes à combler dans le domaine de la recherche sur les politiques. À partir de ces consultations, on a dégagé trois domaines de recherche qui méritaient une analyse plus poussée : l'intégration des Canadiens de deuxième génération, la diversité religieuse et la concentration géographique des communautés ethnoculturelles. En guise de conclusion à ce projet, le présent rapport résume les principales constatations de chaque grande phase du projet.

Organisé en fonction des sous-thèmes du projet, le rapport contient cinq sections. La section 1 présente les résultats des consultations en tables rondes. Les trois sections qui suivent sont consacrées aux résultats de l'analyse faite par le PRP des trois sujets découlant des tables rondes, soit les Canadiens de deuxième génération (section 2), la diversité religieuse (section 3) et la répartition géographique des immigrants et des minorités visibles (section 4). Des suggestions de futurs thèmes de recherche sont présentés dans la conclusion du rapport. On trouvera à l'annexe une liste d'événements qui ont été organisés et d'ouvrages qui ont été publiés dans le contexte de ce projet.

1. CERNER LES ENJEUX : TABLES RONDES RÉGIONALES

Au début de 2007, le PRP, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Projet Métropolis, a tenu des consultations en tables rondes dans huit villes du pays : Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Calgary et Vancouver. Ont participé à ces consultations des représentants des trois ordres de gouvernement, des organisations communautaires, du monde des affaires et des médias, et des experts du domaine de l'immigration et de la diversité. On trouvera ci-dessous les principaux résultats de ces consultations. Une description plus complète est donnée dans le rapport du PRP intitulé : *De la mosaïque à l'harmonie : le Canada multiculturel au XXI^e siècle*.

Selon les participants aux tables rondes, la gestion de la diversité multiculturelle est un travail en constante évolution qui doit suivre les changements qui surviennent dans la société. Indépendamment de ces changements, toutefois, les principes qui sous-tendent et orientent les politiques de multiculturalisme des gouvernements – égalité, respect de la diversité, droits de la personne et participation à part entière dans la société – demeureront les pierres angulaires des relations interethniques et interculturelles au Canada.

De l'avis de bon nombre de participants, le multiculturalisme offre une vision pour le Canada et un cadre concret pour la gestion des relations interculturelles au sein d'une société cohésive. Cela dit, la plupart des Canadiens tendent à voir dans le multiculturalisme une approche qui vise à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants non européens et de leurs descendants immédiats. S'ils étaient généralement bien disposés à l'endroit de la diversité multiculturelle, les participants estimaient tout de même que le Canada ne devrait pas promouvoir les différences culturelles au détriment des valeurs partagées par l'ensemble des Canadiens.

Un thème commun s'est dégagé de toutes les consultations : il faudrait créer un « chapiteau » multiculturel qui englobe tous les Canadiens en

engageant un large éventail de la population dans le dialogue sur les politiques, plutôt que seulement les intervenants habituels. Beaucoup de participants ont fait remarquer qu'en général, seuls les membres des minorités visibles et les nouveaux arrivants, qui ne représentent qu'un cinquième de la population canadienne, participent aux discussions sur la diversité culturelle. Les groupes autochtones et les personnes qui ne font pas partie des minorités visibles ne participent pas aux consultations. Cette situation renforce les perceptions voulant que le multiculturalisme s'adresse uniquement aux minorités visibles, ce qui a pour conséquence d'exacerber la dichotomie « nous et eux ».

La société canadienne a évolué pour passer d'une mosaïque à une fusion de cultures où les gens d'origines culturelles diverses interagissent et apportent leur contribution aux multiples communautés auxquelles ils s'identifient. Un thème récurrent des consultations était que le multiculturalisme est un moyen de bâtir une société ouverte à tous et équitable. Les outils de politiques doivent être adaptés à la dynamique changeante des relations interethniques. À cet égard, il est impératif que les politiques soient communiquées et mises en œuvre de façon efficace pour que le Canada demeure véritablement multiculturel.

Comme elles font partie d'un ensemble de politiques, les politiques de multiculturalisme devraient pouvoir s'harmoniser avec les autres politiques internes et externes, comme celles sur l'emploi, l'immigration, la santé et les relations internationales. Or, on a le sentiment que les ministères gouvernementaux et de nombreuses communautés culturelles sont cloisonnés et qu'ils agissent de façon isolée. Selon les participants, il existe peu de dialogue entre les divers secteurs d'intervention et les diverses communautés culturelles.

Les participants se sont dits consternés du décalage entre les politiques de multiculturalisme et sa réalité sur le terrain. On notait que, trop souvent la prestation des programmes met en évidence les différences culturelles plutôt que d'encourager les gens de différentes cultures à apprendre les uns des autres.

Les participants étaient d'avis que cet écart contribue aux défis que pose la diversité multiculturelle et empêche les communautés culturelles d'interagir les unes avec les autres autant qu'elles l'auraient pu.

Les participants ont suggéré que les gouvernements s'élèvent plus vigoureusement contre les analyses inadéquates et les prétentions erronées ou sans fondement qui, lorsqu'elles sont présentées dans divers forums, donnent le ton aux débats sur la pratique et la réalité du multiculturalisme au Canada. Même s'il s'est fait beaucoup de recherche sur l'immigration et la diversité, il reste que les résultats obtenus doivent être utilisés à meilleur escient pour l'élaboration des politiques, selon les participants.

Mais ce qui est le plus important, c'est que l'on pourrait tirer des leçons précieuses des pratiques actuelles et passées, en particulier en se concentrant sur les facteurs qui ont contribué au succès (ou à l'échec) de ces pratiques.

Les participants ont également insisté sur le fait que les jeunes Canadiens doivent être entendus. Ayant

grandi au sein d'un environnement multiculturel et ouvert sur le monde, ces jeunes de la « génération multiculturelle » ne sont pas portés à se voir comme faisant partie d'un groupe ethnique particulier, surtout ceux qui sont issus de familles interculturelles. Ils sont plus enclins à s'identifier d'abord et avant tout comme Canadiens et/ou comme Québécois. L'approche canadienne en matière de relations multiculturelles doit pouvoir refléter cette nouvelle orientation.

Il a été noté que le multiculturalisme est devenu une cible facile pour expliquer les échecs et les problèmes découlant d'autres politiques. Les participants ont été quasi unanimes à faire valoir que les réactions récentes contre le multiculturalisme s'expliquent par l'anxiété et la peur de l'inconnu. Bon nombre d'entre eux ont qualifié les débats entourant les enjeux du multiculturalisme – comme la diversité religieuse et les effets de ce qu'on appelle des enclaves ethniques ou religieuses² au Canada – de mal éclairés et souvent simplistes.

En se fondant sur les résultats des consultations, le PRP a consacré le reste du projet à trois questions : les expériences des Canadiens de deuxième génération, comment composer avec la diversité religieuse au Canada et, dans une moindre mesure, la répartition géographique de la diversité culturelle.

2. EXPÉRIENCES DES CANADIENS DE DEUXIÈME GÉNÉRATION

Comme il a été démontré au cours des tables rondes régionales parrainées par le PRP et par PCH, les Canadiens de deuxième génération n'ont pas les mêmes préoccupations que leurs parents immigrants. Les jeunes de la deuxième génération, plus particulièrement, ont grandi dans une société où l'égalité et le respect de la diversité sont acceptés en principe, enchâssés dans des lois et en grande partie appliqués dans la pratique. S'exprimant parfaitement dans au moins l'une des deux langues officielles et au fait des derniers progrès technologiques, ils ont un esprit ouvert sur le monde. Tandis que leurs parents ont dû se battre pour trouver un point d'ancrage dans la société canadienne, ces jeunes veulent trouver leur place en tant que Canadiens dans un contexte mondial.³

Dans le cadre du projet de recherche, on a organisé un séminaire sur les problèmes que rencontrent les membres de la deuxième génération, en particulier ceux qui appartiennent à une minorité raciale, au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Un examen des études réalisées au Canada et à l'étranger a permis la rédaction d'une série de trois documents de discussion.⁴ Ces documents résument les connaissances sur l'intégration économique et sociale des individus de la deuxième génération et cernent les lacunes en matière de recherche et de statistiques dans ce domaine. Le premier document établit un cadre analytique permettant d'évaluer les résultats de la recherche réalisée sur le sujet. Ce cadre est ensuite utilisé dans le deuxième document pour évaluer la recherche effectuée au Canada et mettre en évidence les questions importantes que devront examiner les analystes de politiques et les chercheurs. Enfin, dans le troisième document, on analyse la situation dans d'autres pays et les répercussions sur le Canada.

Les Canadiens de deuxième génération sont d'une diversité de plus en plus visible

En 2006, quatre millions de personnes de 15 ans et plus (représentant 15,6 % de la population) étaient des Canadiens de deuxième génération (c.-à-d., dont au moins un des parents était immigrant), par rapport à 23,9 % qui étaient des immigrants de première

génération.⁵ Comparativement aux Canadiens de première génération, les individus de la deuxième génération sont plus nombreux à avoir des origines européennes, ce qui correspond aux tendances de l'immigration dans les décennies qui ont précédé l'année 1980 (tableau 1).

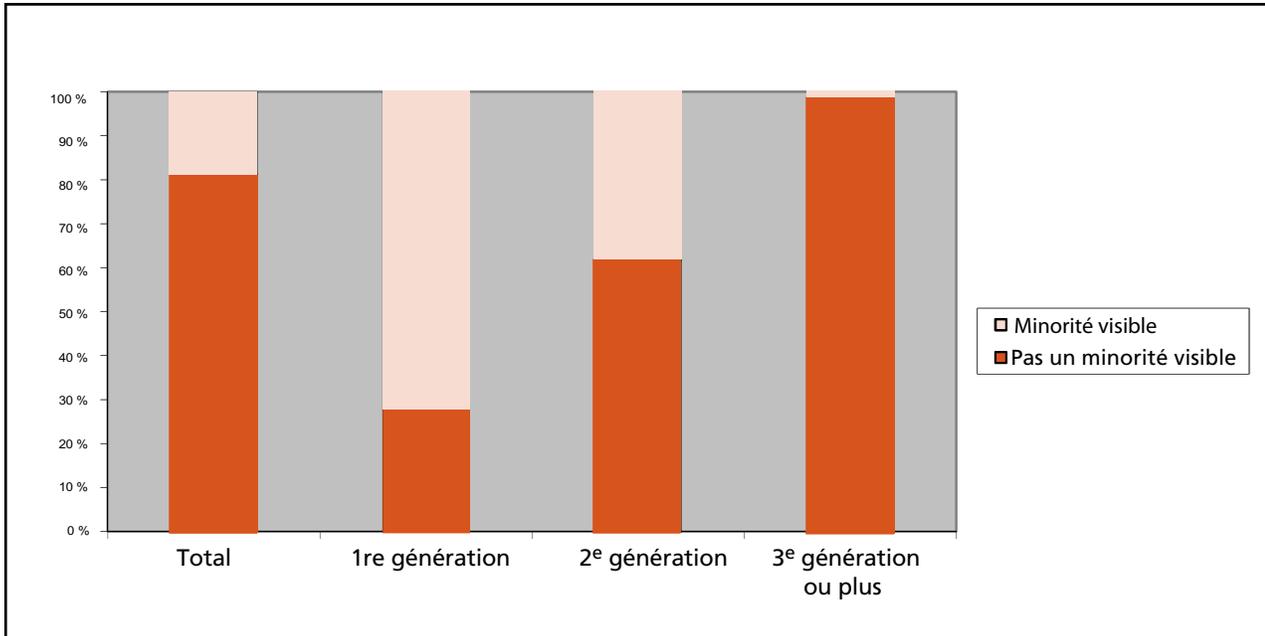
Tableau 1 : Population des minorités visibles et des minorités non visibles au Canada, selon la génération (en %)

	Total	1 ^{re} génération	2 ^e génération	3 ^e génération ou plus
Pas une minorité visible	85 %	47 %	86 %	99 %
Minorité visible	15 %	53 %	14 %	1 %

Source : Statistique Canada, *Beyond 20/20*, 97-562-X2006010

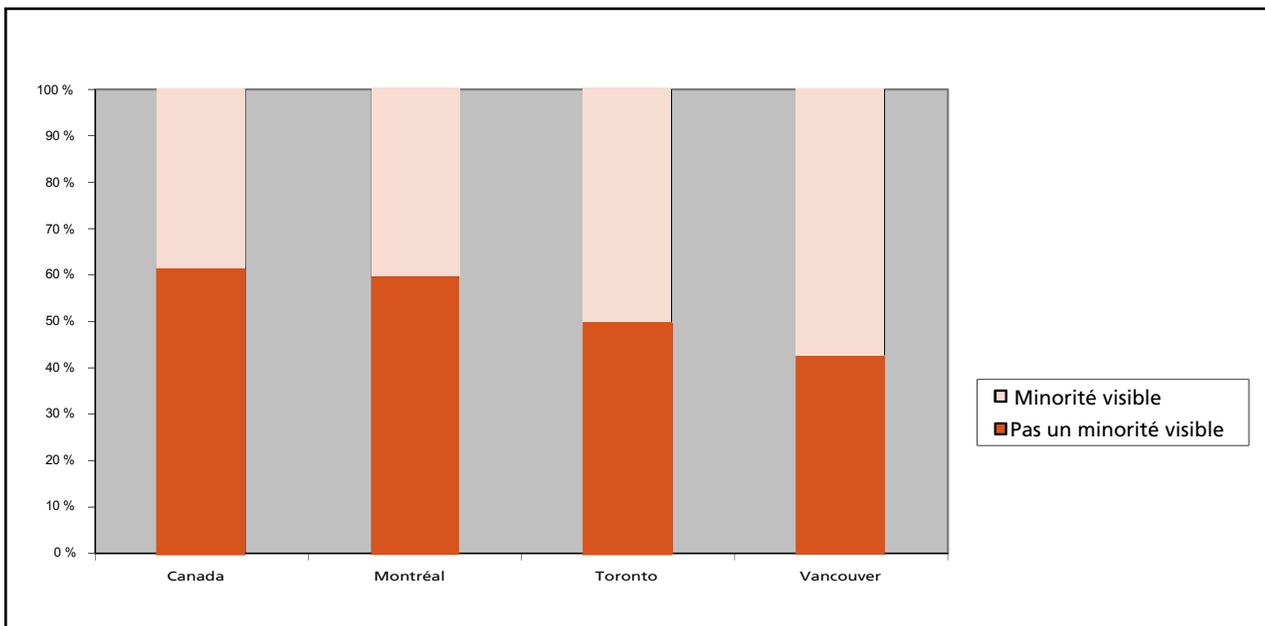
Ce portrait est toutefois en train de changer, car les nouveaux arrivants qui viennent s'établir au Canada proviennent de divers pays-sources. Comme on le voit aux figures 1 et 2 ci-dessous, alors que les membres de minorités visibles constituaient 14 % de la population de deuxième génération, la proportion est passée à 39 % chez les personnes âgées de 15 à 24 ans, surtout dans les grands centres urbains de Toronto et Vancouver. Le changement que l'on observe dans les origines ethniques des immigrants de première génération entraînera inévitablement un changement dans la composition ethnique de la deuxième génération et des générations subséquentes d'immigrants dans l'avenir. Cette diversité se manifeste particulièrement dans les régions urbaines de l'Ontario et de la Colombie-Britannique où une majorité d'immigrants et de membres des minorités visibles ont élu domicile. C'est en Ontario qu'on trouve la majorité (54,2 %) des membres de minorités visibles au Canada, suivi de la Colombie-Britannique (19,9 %) et du Québec (8,8 %). Les membres des minorités visibles représentaient 16,2 % de l'ensemble de la population canadienne en 2006.⁶ Toutes générations combinées, près des deux tiers des membres des minorités visibles (60 %) vivent à Toronto (42,9 %) ou à Vancouver (17,3 %).

Figure 1 : Population des minorités visibles selon la génération (15-24 ans), 2006



Source: Statistics Canada, Recensement de la population 2006, *Beyond 20/20* Table, 97-562xCB2006010.ivt

Figure 2 : Population des minorités visibles selon la deuxième génération (15-24 ans), 2006



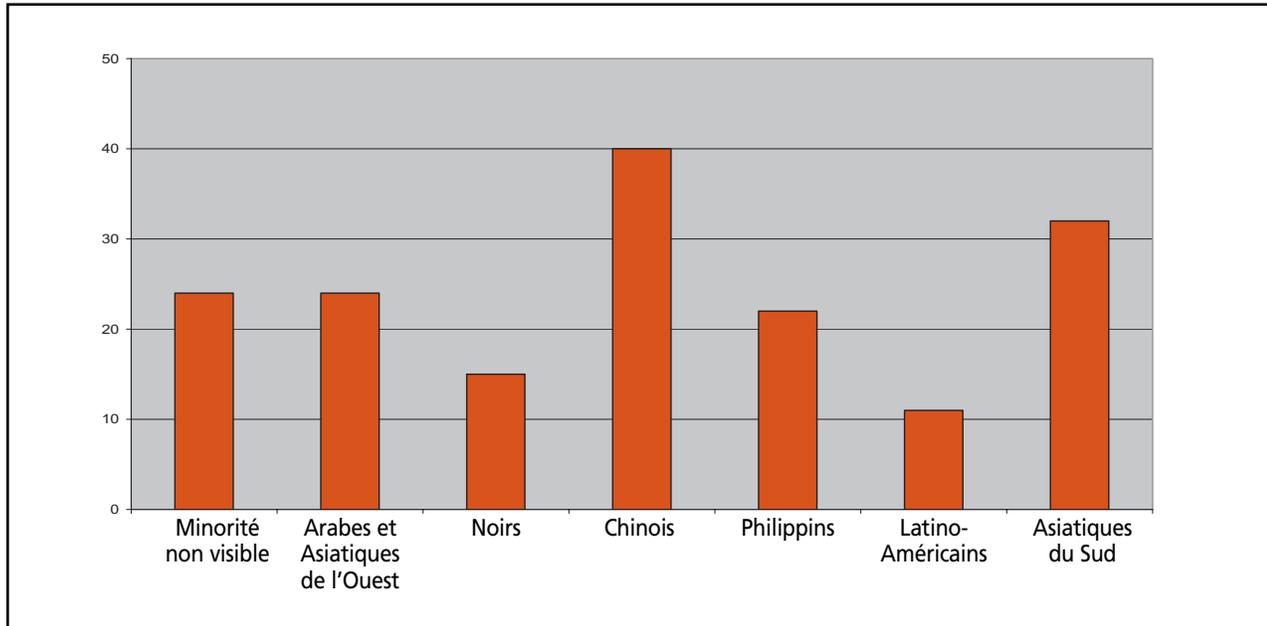
Source: Statistics Canada, Recensement de la population 2006, *Beyond 20/20* Table, 97-562xCB2006010.ivt

Il y a eu beaucoup d'études sur les immigrants en général, mais on en connaît moins sur les enfants des parents immigrants, surtout ceux qui appartiennent à des minorités raciales. Fondé en grande partie sur les expériences d'individus d'origine européenne, le vécu des personnes de la deuxième génération est souvent présenté de manière positive et les traits communs sont nombreux. Ayant passé leurs années formatrices dans leur pays d'adoption, ces personnes n'auraient pas eu à subir les mêmes épreuves que leurs parents immigrants. Il leur fallait quand même concilier les valeurs de leur pays ancestral, qu'ils ont conservées leurs parents au moins en partie, avec celles du pays qu'ils habitent. Néanmoins, les membres de la deuxième génération devaient mieux réussir que leurs parents et s'intégrer pleinement dans la société, grâce en partie à l'insistance de leurs parents pour qu'ils excellent dans le courant dominant de la société et à force de persévérance de leur part. De récentes études menées au Canada et dans d'autres pays qui accueillent des immigrants ont montré que l'intégration ne se passe pas toujours de la manière prévue, ce qui nous oblige à jeter un second regard sur la deuxième génération dont, en raison du changement des pays-sources de l'immigration, la composition raciale et ethnique s'est transformée. Le parcours d'intégration semble notamment différent selon l'ethnie, la culture et la situation socioéconomique. Qui plus est, dans un monde plus interconnecté, les événements qui se passent à l'étranger ont souvent des répercussions au Canada dont il faut tenir compte dans le discours sociétal sur l'intégration.

Les résultats économiques des Canadiens de deuxième génération varient selon les groupes ethniques

Le niveau d'instruction et la participation au marché du travail sont deux facteurs souvent utilisés pour évaluer l'intégration économique des individus de la deuxième génération par rapport à celle de leurs parents et de leurs pairs non immigrants. Selon la recherche, les Canadiens de deuxième génération, dans l'ensemble, ont des résultats positifs sur ces deux plans. Ils ont un niveau d'instruction légèrement plus élevé que les membres Canadiens de la troisième génération et des générations suivantes. Comme le font remarquer Aydemir, Chen et Corak, 11,1 % des hommes de la troisième génération et des suivantes ont un baccalauréat, par rapport à 17,2 % des hommes dont les deux parents sont immigrants.⁷ Aux cycles supérieurs, les hommes de la deuxième génération dont les deux parents sont immigrants sont plus susceptibles d'être titulaires d'un diplôme d'études supérieures que les hommes de la troisième génération et des suivantes. On observe la même tendance chez les femmes. Toutefois, on constate des différences entre les groupes ethniques. En 2001, 40 % des Chinois de la deuxième génération ont obtenu un baccalauréat, par rapport à seulement 11 % des Canadiens latino-américains de la deuxième génération (figure 3).

Figure 3 : Pourcentage d'immigrants de deuxième génération appartenant à une minorité visible, âgés de 20 à 29 ans, vivant dans une RMR et ayant obtenu un baccalauréat ou un diplôme de deuxième ou de troisième cycle, 2001



Source : Boyd, Monica. « Variations des résultats socioéconomiques chez les jeunes adultes de la deuxième génération », *Diversité canadienne*, vol. 6, no 2, printemps 2008

Dans l'ensemble, les résultats sur le marché du travail des Canadiens de deuxième génération sont meilleurs que ceux des immigrants qui sont arrivés après l'âge de 12 ans. De plus, leurs gains sont très semblables, ou même plus élevés, que ceux des Canadiens de troisième génération ou des générations suivantes. Le taux d'emploi des membres de la deuxième génération est légèrement plus élevé que celui des personnes de la troisième génération ou des suivantes, et leur taux de chômage est légèrement plus faible. Les différences les plus prononcées sont observées chez les femmes de la deuxième génération, qui ont des gains hebdomadaires moyens plus élevés et des taux plus élevés de

participation au marché du travail que les femmes de la troisième génération et des suivantes (tableau 2).

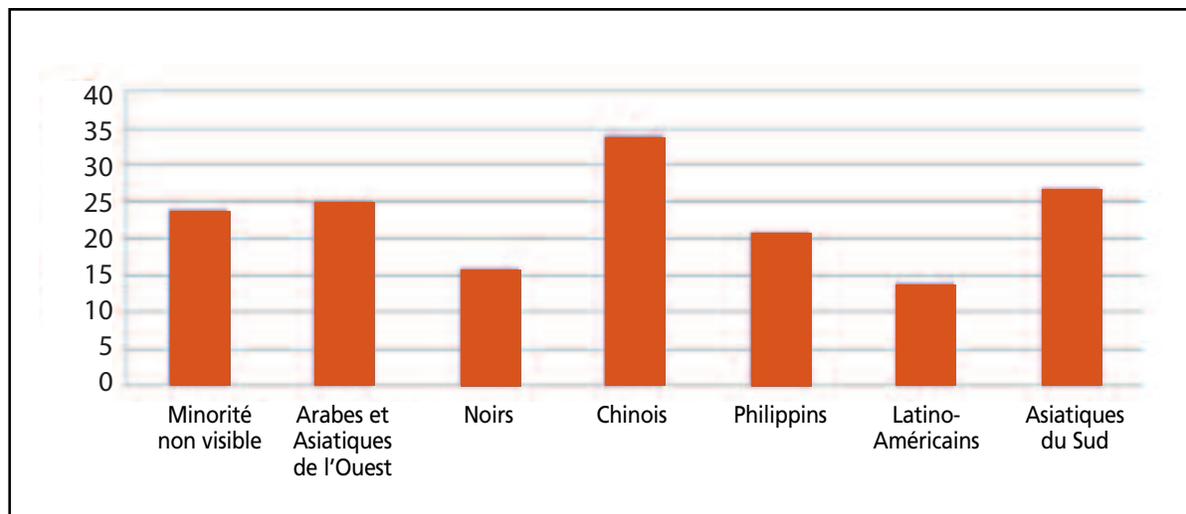
Les différences sur le plan du niveau d'instruction semblent liées aux différences qu'on observe dans la situation professionnelle entre les divers groupes ethniques. Parmi les Canadiens de deuxième génération âgés de 20 à 29 ans, 34 % de ceux qui sont d'origine chinoise avaient une profession hautement spécialisée (c.-à-d. qu'un diplôme universitaire est nécessaire pour pouvoir occuper l'emploi en question), comparativement à 14 % des personnes d'origine latino-américaine (figure 4).

Tableau 2 : Résultats sur le marché du travail, selon le lieu de naissance et celui des parents, 2000 (femmes de 16 à 65 ans)

Situation d'activité		3 ^e génération ou plus	1 ^{re} génération (âge à la migration 12 ans et plus)	2 ^e génération		
				Père seulement immigrant	Mère seulement immigrante	Les deux parents immigrants
Employé	Hommes	77,51 %	76,07 %	76,75 %	78,15 %	77,94 %
	Femmes	68,52 %	60,05 %	68,55 %	69,70 %	71,80 %
Chômeur	Hommes	6,36 %	5,58 %	5,53%	5,39 %	5,14 %
	Femmes	4,96 %	5,54 %	4,40 %	4,59 %	4,43 %
Inactif	Hommes	16,12 %	18,35 %	17,71%	16,46 %	16,92 %
	Femmes	26,51 %	34,41 %	27,04 %	25,71 %	23,77 %
Nombre moyen de semaines de travail	Hommes	37,9	37,10	37,3	38,2	37,8
	Femmes	32,5	28,70	32,6	33	34
Gains hebdomadaires moyens	Hommes	848,5	868,10	885,9	905,1	872,4
	Femmes	576,4	603,0	600,1	610,6	629,2

Source : Aydemir, Abdurrahman et, Wen-Hao Chen et Miles Corak. 2005. Disposition en tableaux d'après les données du Recensement de 2001

Figure 4 : Pourcentage d'immigrants de deuxième génération appartenant à une minorité visible, âgés de 20 à 29 ans, vivant dans une RMR et ayant une profession hautement spécialisée, 2001



Source : Boyd, Monica. « Variations des résultats socioéconomiques chez les jeunes adultes de la deuxième génération », *Diversité canadienne*, vol. 6, no 2, printemps 2008

La discrimination pourrait demeurer un obstacle à l'intégration sociale des Canadiens de deuxième génération

Comparativement à la recherche sur l'intégration économique, les travaux réalisés sur l'intégration sociale ne sont pas concluants. Pour mesurer l'intégration sociale des Canadiens de deuxième génération, on se sert comme indicateurs de la participation à la vie communautaire, du sentiment d'appartenance et de la satisfaction de vivre. Une étude effectuée par Reitz et Banerjee a montré que, par rapport à leurs pairs de minorités non visibles, les membres de la deuxième génération appartenant à une minorité visible étaient plus susceptibles de faire état

de degrés de satisfaction de vivre et de sentiment d'appartenance au Canada moins élevés, et moins susceptibles de s'identifier en tant que Canadiens et de voter. Ils étaient même moins susceptibles de ressentir un sentiment d'appartenance au Canada que les immigrants de première génération (tant les immigrants récents que ceux de longue date) appartenant à une minorité visible.⁸ Cependant, dans une autre étude utilisant les mêmes sources de données, Jedwab a constaté que même si les membres des minorités visibles dans leur ensemble avaient un plus fort sentiment d'appartenance à leur groupe ethnique ou culturel que les minorités non visibles, ce sentiment d'appartenance décroissait à chaque génération (tableau 3).⁹

Tableau 3 : Appartenance à un groupe ethnique ou culturel, selon la génération

(pourcentage donnant une note de 4 sur une échelle de cinq points visant à mesurer la vigueur du sentiment d'appartenance)

	Total	1 ^{re} génération	2 ^e génération	Génération suivantes
Minorité non visible	42,7	46,4	43,0	41,3
Minorité visible	58,6	60,4	58,8	36,9

Source : Jedwab, Jack. « Appartenance ethnique et nationale chez les Canadiens de deuxième génération : essor des Canadiens « inassimilables », *Diversité canadienne*, vol. 6, no 2, printemps 2008

En outre, selon Jedwab, l'âge des répondants est un facteur important pour déterminer la force de l'identité. La majorité des membres des minorités visibles au Canada sont au début de la vingtaine, alors que les membres des minorités non visibles ont en moyenne un peu plus de 40 ans. Selon Jedwab, on ne

peut établir de comparaison valable entre les indicateurs de l'intégration sociale et politique de ces individus si l'on omet de tenir compte de l'âge. Son étude a montré que lorsqu'on prend l'âge en considération, l'écart entre les minorités visibles et les minorités non visibles disparaît (tableau 4).

Tableau 4 : Appartenance des personnes âgées de 35 à 44 ans à un groupe ethnique ou culturel, selon la génération, 2002

(pourcentage donnant une note de 4 sur une échelle de cinq points visant à mesurer la vigueur du sentiment d'appartenance)

	Total	1 ^{re} génération	2 ^e génération	Génération suivantes
Minorité non visible	40,6	46,6	40,3	39,5
Minorité visible	56,0	60,2	41,0	35,7

Source : *ibid.*

Certaines études ont révélé que la rétroaction que l'on reçoit de son environnement immédiat influence le sentiment d'appartenance à un endroit. La rétroaction négative, comme la discrimination, peut diminuer le sentiment d'appartenance à la société générale.¹⁰ Bien que la grande majorité des Canadiens aient affirmé ne pas avoir vécu de discrimination au Canada, on constate des différences entre les membres des minorités visibles et ceux des minorités non visibles. Seulement 5 % de ces derniers ont affirmé avoir parfois ou souvent vécu de la discrimination, comparativement à 20 % des membres des minorités visibles (tableau 5). Après une analyse plus poussée, on a constaté d'autres différences entre les groupes ethniques – p. ex. 32 % des Noirs ont déclaré avoir

vécu de la discrimination, par rapport à 21 % des Sud-Asiatiques et à 18 % des Chinois.¹¹

Dans une autre étude, Reitz et Banerjee ont constaté que les membres de la deuxième génération appartenant à une minorité visible déclarent des taux plus élevés de discrimination à leur endroit (42 %) que les immigrants de minorités visibles qui sont arrivés récemment (33,6 %) ou depuis un certain temps (35,5 %).¹² Reitz et Banerjee laissent entendre que l'expérience de percevoir la discrimination à son égard est un facteur qui peut contribuer à un sentiment d'appartenance plus faible chez les minorités visibles.

Tableau 5 : Population ayant déclaré avoir vécu de la discrimination ou des traitements injustes au Canada durant les cinq dernières années à cause de caractéristiques ethnoculturelles, par génération au Canada et statut de minorité visible (%)

	Quelquefois ou souvent	Rarement	Pas vécu de discrimination
Population totale	7	6	86
Minorité non visible	5	5	90
Minorité visible	20	15	64
Première génération	13	10	77
Minorité non visible	5	6	89
Minorité visible	21	14	65
Deuxième génération	6	5	89
Minorité non visible	5	5	90
Minorité visible	18	23	59

Source : Statistique Canada, 2003. *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*. No 89-593-XIF au catalogue.

Lacunes en matière de connaissances et de données

Comme on l'a vu plus haut, les Canadiens de la deuxième génération, dans l'ensemble, ont de meilleurs résultats sur les plans du niveau d'instruction et de la participation au marché du travail que les membres de la troisième génération et des générations suivantes. Bien qu'on ait observé des différences importantes entre les groupes ethniques à cet égard, il y a peu d'études qui expliquent ces différences. Il faudra poursuivre la recherche pour mieux comprendre les différences entre les groupes ethniques, entre les hommes et les femmes, et entre les groupes d'âge.

On considère souvent la réussite ou l'échec en matière d'intégration en termes économiques et comme découlant d'une variété de facteurs déterminants, dont un grand nombre sont eux-mêmes de nature économique (ou autrement mesurables). On oublie cependant beaucoup de facteurs sociaux ou culturels plus difficiles à évaluer. L'un d'entre eux est le « capital ethnique » – c'est-à-dire les ressources sociales et économiques que les individus tirent de leur communauté. Le Canada a effectué très peu de recherche sur les effets positifs et négatifs que peuvent avoir certains éléments du capital ethnique sur le

processus d'intégration. Ces éléments vont au-delà des ressources financières mesurables auxquelles un individu peut avoir accès au sein de sa famille élargie ou de sa communauté et comprennent les ressources sociales qui se présentent sous la forme de systèmes de valeurs, de croyances et de normes au moyen desquels les individus interprètent les courants dominants de la société et y participent, y compris les attitudes à l'égard de leur famille et les arrangements au sein des familles.

Comme on l'a déjà mentionné, il existe des différences importantes entre les minorités visibles et les minorités non visibles sur le plan de l'intégration sociale. Ces différences méritent qu'on s'y attarde, puisque les personnes qui constituent la deuxième génération, tout comme les générations suivantes, appartiendront de plus en plus à des minorités visibles. Les études sur l'attachement aux communautés ethniques et sur la perception de discrimination donnent à penser que ces deux facteurs exercent peut-être des influences importantes sur le processus d'intégration. On ne sait pas très bien, toutefois, comment ces éléments influencent l'attachement des individus à l'ensemble de la société nationale ou leur identité personnelle.

3. COMPOSER AVEC LA DIVERSITÉ RELIGIEUSE

De nombreux participants aux tables rondes ont noté que la diversité religieuse est au cœur de bon nombre des tensions interculturelles qui orientent les débats actuels sur le multiculturalisme. Il est de plus en plus évident que, contrairement aux prévisions antérieures des chercheurs universitaires, l'identité religieuse demeure une source de spécificité dans la société moderne. En conséquence, il faudra réexaminer les suppositions que l'on fait depuis longtemps sur la façon dont interagissent les institutions sociales et les identités et croyances religieuses, notamment pour l'élaboration des politiques publiques. Il semble bien que la diversité religieuse constitue un aspect clé des politiques et du discours publics auquel les conceptions actuelles du multiculturalisme ne parviennent pas à répondre. Le projet de recherche du PRP s'est donc concentré sur la façon de mieux intégrer la diversité religieuse dans la pratique et le discours contemporains du multiculturalisme.

Comment composer avec la diversité religieuse est une question de nature horizontale, qui touche plusieurs domaines de politiques, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Au printemps 2008, le PRP – en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) – a mené des entrevues auprès de fonctionnaires de la région de la capitale nationale, afin de mieux comprendre quelle place accordée à la diversité religieuse dans la conception et l'exécution des politiques et des programmes du gouvernement fédéral. Le PRP a aussi organisé une série de séminaires et de discussions en tables rondes sur des questions précises concernant la diversité religieuse; les résultats de ces exercices ont permis d'orienter la conception d'un cadre pour la recherche et l'analyse en matière de politiques dans ce domaine. Fondé sur l'hypothèse selon laquelle la diversité religieuse est une réalité démographique qui restera d'actualité, le cadre prévoit que les politiques établies en réponse aux défis que soulève la diversité religieuse doivent porter fruit simultanément à trois différents niveaux :

- au niveau « macro » – où l'ensemble de la société peut vouloir ou devoir adopter un discours public

crédible sur la façon dont elle interagit avec les citoyens de diverses confessions religieuses;

- au niveau « méso » – où les gouvernements doivent décider à quel moment et de quelle façon ils adaptent leurs politiques pour répondre aux besoins particuliers de ces mêmes citoyens;
- au niveau « micro » – où les gouvernements doivent décider s'ils doivent – et de quelle manière – faciliter le genre d'actions privées des citoyens grâce auxquelles sont effectués un grand nombre (sinon la plupart) des accommodements permettant d'assurer l'inclusion sociale des citoyens de religions différentes.

Le cadre a ensuite fait l'objet d'une discussion lors d'une table ronde réunissant des experts sur la diversité religieuse du Canada et de l'étranger.

Pour faciliter les discussions sur la diversité religieuse entre les praticiens des politiques, le PRP a consacré le numéro de mars 2009 de sa publication phare, *Horizons*, à la diversité religieuse au Canada, en publiant des articles rédigés par des experts du Canada et de l'étranger. Ces articles abordent trois questions : Quelle est l'ampleur de la diversité religieuse au Canada et dans le monde? Comment les sociétés et les institutions publiques composent-elles avec cette diversité? Comment devrait-on adapter les politiques publiques (et le discours sociétal dans son ensemble) à la diversité religieuse croissante?

Les Canadiens ont des identités religieuses de plus en plus diversifiées

Malgré le déclin de la pratique religieuse au sein des églises traditionnelles au Canada, la recherche montre que la plupart des Canadiens continuent de s'identifier à une religion. Selon le recensement de 2001, une forte majorité de Canadiens (76,6 %) s'identifient toujours à diverses confessions chrétiennes, bien que le nombre d'adhérents à d'autres confessions ait augmenté au cours de la dernière décennie. Même si le nombre de Canadiens de confessions non chrétiennes soit encore peu élevé, leur proportion est passée de 3,8 % en 1991 à 6 % en 2001. En 1991, le judaïsme était la seule

religion non chrétienne au Canada dont les fidèles représentaient plus de 1 % de la population. En 2001, les musulmans, les juifs, les bouddhistes, les hindous et les sikhs représentaient tous 1 % ou plus de la

population canadienne. Cette même année, la communauté musulmane est devenue la plus importante communauté non chrétienne, représentant 2 % de l'ensemble de la population (tableau 6).¹³

Tableau 6 : Croissance du nombre de fidèles au Canada

Confession religieuse	Recensement de 1991	Recensement de 2001	Variation en pourcentage
Catholique romaine	12,2 million	12,79 million	4,8
Protestante	9,43 million	8,65 million	-8,2
Chrétienne orthodoxe	387 395	479 620	23,8
Juive	318 185	329 995	3,7
Musulmane	253 265	579 640	128,9
Chrétienne, non incluse ailleurs*	353 040	780 450	121,1
Hindoue	157 015	297 200	89,3
Sikhe	147 440	278 415	88,8
Bouddhiste	163 415	300 345	83,8
Aucune religion	3,33 million	4,80 million	43,9

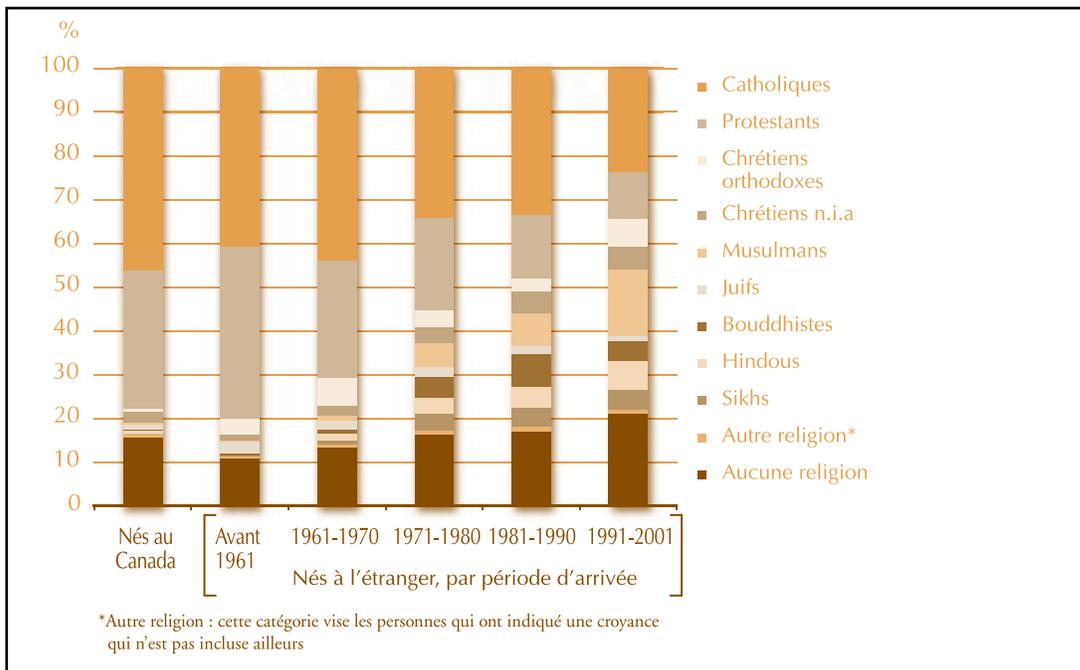
*Comprend les personnes ayant déclaré « chrétienne », sans préciser s'il s'agissait de la confession catholique, protestante ou chrétienne orthodoxe, de même que celles ayant indiqué « apostolique », « chrétienne régénérée » et « évangélique ».

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 : série « analyses », *Les religions au Canada*. No 96F0030XIF2001015

L'immigration est le principal facteur qui contribue à la croissance de la diversité religieuse au Canada. Avant 1980, la majorité des immigrants provenaient de pays européens de foi chrétienne. Toutefois, à partir des années 1980, le Canada a accueilli un nombre

croissant d'immigrants en provenance de pays non chrétiens, notamment de l'Asie, de l'Afrique et du Moyen-Orient. La plus forte proportion d'immigrants de confessions non chrétiennes se retrouve parmi les immigrants qui sont arrivés après 1986 (figure 5).

Figure 5 : L'immigration contribue à la croissance de la diversité religieuse au Canada



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, *Beyond 20/20* Professional Browser 97F0022xCb01004.IVT

En 2001, 46 % des personnes nées au Canada se déclaraient de foi catholique romaine, tandis que 32 % étaient protestants. Pendant la même année, seulement 32 % des immigrants s'identifiaient à la religion catholique romaine, et 20 % étaient protestants. En raison des nouvelles tendances de l'immigration, les religions qui ont connu la plus forte croissance au Canada entre 1991 et 2001 sont l'Islam, les confessions chrétiennes non incluses ailleurs et l'hindouisme. En plus d'avoir connu une progression parmi les plus rapides entre 1991 et 2001, ce sont également les confessions religieuses non chrétiennes, selon les scénarios de projection envisagés, qui connaîtront la croissance la plus forte entre 2001 et 2017; les religions musulmane, hindoue et sikhe verraient leur nombre d'adhérents augmenter respectivement de 145,2 %, 92,3 % et 71,5%.¹⁴

Composer avec la diversité religieuse est devenue un défi pour tous les pays démocratiques libéraux occidentaux

De nombreux pays occidentaux se demandent comment en arriver à un équilibre approprié entre les divers droits et libertés – dont ceux qui sont liés aux

croyances religieuses – garantis à leurs citoyens par leur constitution. Durant les dernières années, la diversité religieuse au Canada a été mise en lumière par la médiatisation d'événements qui remettent en cause la prédominance de la confession chrétienne au pays. Les médias ont posé la question de l'équilibre à assurer entre la religion et la sécurité lorsqu'ils ont parlé de la pratique des hommes de religion sikhe de porter leur kirpan (épée à la taille) en tout temps et des filles musulmanes de porter le hijab pendant les manifestations sportives. Les médias se sont aussi penchés sur différents efforts (des autorités publiques ou de citoyens) d'accommoder les besoins des minorités religieuses. On cherchait ainsi à déterminer s'il incombe à la fois aux citoyens et aux gouvernements d'accommoder une minorité de la population ou si la minorité doit s'adapter à la majorité. Ces questions de sécurité publique et d'accommodements ont aussi fait l'objet de débats parfois enflammés dans beaucoup d'autres pays. En 2003, le gouvernement français a publié les résultats de sa Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, présidée par Bernard Stasi. On avait confié à la

commission le mandat d'enquêter sur la façon dont le principe de la laïcité devrait s'appliquer en pratique dans un pays qui a connu une croissance de la diversité religieuse liée à l'immigration. En 2004, le gouvernement britannique a publié un rapport intitulé « Working Together : Co-operation between Government and Faith Communities » dans lequel sont formulés des recommandations sur la façon dont les gouvernements peuvent travailler plus efficacement avec les groupes confessionnels lorsque leurs points de vue sont pertinents, et des exemples de pratique exemplaires dans le domaine de la collaboration entre le gouvernement et les groupes confessionnels. En 2007, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a publié un énoncé sur la diversité religieuse, qui visait à fournir [traduction] « *un cadre pour la reconnaissance des diverses confessions religieuses en Nouvelle-Zélande et les relations harmonieuses entre elles et avec le gouvernement et les autres groupes de la société* ». En 2008, la commission des droits de la personne de l'Australie a publié un document de discussion intitulé « Freedom of Religion and Belief in the 21st Century », propose un projet sur deux ans pour faire le point sur l'évolution qui s'est produite au cours de la dernière décennie en Australie dans le domaine de la liberté de religion et les mesures que les gouvernements devraient prendre pour favoriser la prospérité sociale et culturelle du pays.

Les politiques élaborées en réponse à la diversité religieuse doivent porter fruit à trois niveaux

De façon générale, les politiques mises en place pour répondre à la croissance de la diversité religieuse doivent pouvoir porter fruit à trois niveaux. Premièrement, au niveau « micro », les particuliers et les organismes négocient habituellement leurs différences au moyen d'accommodements mutuels qui permettent à une société diversifiée de vivre en harmonie. Deuxièmement, au niveau « méso », tous les ordres de gouvernements élaborent des politiques et offrent des programmes et des services adaptés aux besoins des citoyens de confessions religieuses différentes ou n'appartenant à aucune religion. Les principes établis dans la constitution et dans d'autres documents fondamentaux d'une société constituent

des lignes directrices et des paramètres pour l'accommodement des citoyens et la réglementation des comportements, en établissant des règles pour l'intérêt commun. Troisièmement, au niveau « macro », les sociétés diversifiées ressentent souvent le besoin d'adopter un discours qui démontre de manière cohérente et convaincante qu'elles accordent un traitement équitable et respectueux à tous leurs citoyens. À cette fin, les sociétés doivent équilibrer des intérêts parfois contradictoires ainsi que les droits et principes établis dans leurs documents fondamentaux.

Au niveau « micro », la majorité des défis qui découlent de la diversité religieuse sont la plupart du temps résolus par les individus et les organismes grâce à des accommodements mutuels privés qui ne font pas l'objet d'une couverture médiatique. Les accommodements peuvent prendre plusieurs formes – de l'évitement mutuel et l'autoexclusion volontaire à des activités conjointes et à l'ouverture œcuménique. Dans certains cas, toutefois, il arrive que les individus ne soient pas capables de résoudre leurs différends et demandent aux gouvernements d'intervenir en tant que médiateurs ou, dans certains cas, pour établir formellement ou pour clarifier des règles législatives qui régissent les relations dans le domaine privé. Dans les rares cas où ces différends ne sont pas ou ne peuvent pas être résolus ni dans le domaine privé, ni par les gouvernements, ce sont les tribunaux qui doivent trancher.

Deux exemples particuliers ont suscité l'intérêt à l'échelle nationale au Canada au cours des dernières années; ils concernaient l'Islamic Institute of Civil Justice en Ontario et un YMCA du district Mile-End à Montréal.

En 2003, l'Islamic Institute of Civil Justice voulait commencer à offrir des services d'arbitrage pour les conflits familiaux conformément aux principes juridiques de l'Islam et à la *Loi sur l'arbitrage* de l'Ontario de 1991. Toutefois, des objections à l'établissement de ce système d'arbitrage ont été soulevées par des groupes de femmes musulmanes et des groupes féministes qui estimaient que les décisions violeraient les droits à l'égalité des femmes canadiennes. On a fait appel au gouvernement et à la législature de l'Ontario pour résoudre l'incompatibilité apparente entre, d'une part, le droit de l'organisme de

s'établir conformément aux principes de la charia et, d'autre part, les lois de l'Ontario et les droits des femmes à l'égalité. En 2006, le gouvernement de l'Ontario a modifié sa *Loi sur l'arbitrage* afin d'interdire tout arbitrage fondé sur la confession religieuse dans les affaires de droit familial dans la province de l'Ontario. Cette décision empêchait non seulement l'Islamic Institute of Civil Justice d'offrir des services d'arbitrage pour les conflits familiaux, mais retirait aussi ce droit aux groupes juifs, chrétiens et musulmans ismaéliens qui avaient établi, après 1991, des conseils d'arbitrage régis par leurs principes religieux.

Le deuxième incident a eu lieu en 2006 au YMCA du district Mile-End de Montréal. En 1994-1995, le YMCA avait installé des stores aux fenêtres qui donnaient sur la rue pour que les membres de la synagogue orthodoxe située de l'autre côté ne puissent pas [traduction] « regarder furtivement à l'intérieur du centre de conditionnement physique pour y voir les personnes en tenue légère qui s'y entraînent »¹⁵ lorsqu'ils vont à la synagogue ou y suivent des cours de religion. En 2005, les stores se sont brisés et ont été remplacés par des fenêtres givrées dont l'installation a été payée par les membres de la synagogue. Cette mesure a été décriée par des abonnés du YMCA et a donné lieu à des discussions entre les communautés religieuses et non religieuses de Montréal. Le débat tournait autour des questions d'accommodement; on se demandait s'il était de la responsabilité du YMCA d'accommoder ses voisins juifs ou si la synagogue devait s'adapter à la situation. Par la suite, le YMCA a décidé d'enlever les fenêtres givrées, en 2007, et les a remplacées par des fenêtres ordinaires et des stores.

Au niveau « méso », on s'attend à ce que tous les gouvernements élaborent et offrent des politiques, des programmes et des services publics adaptés aux besoins de leurs citoyens. Il faudra parfois adapter ces programmes et services pour qu'ils soient accessibles aux citoyens de diverses confessions religieuses – bien que ces adaptations doivent tenir compte de certaines valeurs de base établies dans la constitution du pays ou dans d'autres documents fondamentaux qui peuvent fixer des limites. Comme le mentionne Gaye,¹⁶ les adaptations apportées aux politiques pour accommoder la diversité religieuse peuvent consister,

entre autres, à offrir une certaine souplesse par rapport aux jours où les services sont offerts, à s'assurer qu'on a de l'information sur l'appartenance religieuse des individus qui recevront les services et à donner une formation sur les religions aux fournisseurs de services et de programmes.

Bien que les adaptations de niveau « méso » ne prêtent pas souvent à controverse, il arrive qu'elles suscitent une certaine résistance de la part des citoyens. Le degré de résistance dépend de la mesure dans laquelle on juge qu'elles vont à contre-courant des principes fondamentaux de la société. Les adaptations aux politiques et aux programmes qui sont le moins susceptibles d'engendrer de la résistance sont celles qui sont réalisées dans des domaines où l'État n'est pas amené à exercer son autorité sur les Canadiens, qu'il s'agisse de consultations menées auprès des intervenants ou des services offerts à tous les Canadiens essentiellement sur la même base. Toutefois, les adaptations qui mettent en cause des exemptions aux obligations législatives qui prescrivent ou interdisent des comportements (comme des changements au droit pénal, civil ou de la famille) ou qui paraissent miner des symboles nationaux ou historiques importants sont susceptibles de générer le plus grand degré de résistance.

La plupart des sociétés veulent ou doivent aussi adopter un discours « macro » pour donner le ton, c'est-à-dire pour orienter les décisions prises par les citoyens, les gouvernements et les tribunaux et, plus généralement, pour expliquer comment ils traitent tous les citoyens avec justice et respect tout en protégeant les valeurs fondamentales de l'ensemble de la société. Dans le cadre analytique élaboré par le PRP en vue de cerner les différents points de vue qui façonnent le discours public sur la religion, on a ébauché quatre grandes visions qui décrivent (en termes stylisés) la relation entre les sociétés et les identités religieuses, soit : les « sociétés de fidèles », les « sociétés anti-religieuses », les « sociétés guidées par la foi » et les « sociétés neutres » à l'égard de la religion. Chacun de ces modèles stylisés de sociétés comprend différentes hypothèses sur les croyances privées des citoyens et des décideurs et sur la justification des actions des décideurs, de même que des attitudes à l'égard des croyances des minorités (tableau 7).

Tableau 7 : Modèles stylisés de sociétés qui façonnent le discours public sur le rôle de la religion dans la société

	Société de fidèles	Société antireligieuse	Société guidée par la foi	Société neutre
Hypothèses à propos des croyances personnelles des citoyens et des décideurs	Les citoyens et décideurs sont guidés par des doctrines et des principes religieux qu'on suppose être ceux de tous.	Les citoyens et décideurs professent seulement des points de vue laïques (gardant tout point de vue religieux privé).	Les citoyens et décideurs professent des doctrines et des principes religieux (même s'ils n'y adhèrent pas strictement – ou pas du tout).	Les citoyens et décideurs sont libres d'avoir et d'exprimer des croyances religieuses ou laïques en public et en privé (sans empiéter sur les droits des autres).
Hypothèses à propos de la justification des actions par les décideurs	Justification fondée sur des doctrines et des principes religieux.	Justification fondée seulement sur des principes laïques.	Justification fréquemment fondée sur des doctrines et des principes religieux, mais pouvant être renforcée par des références à des principes laïques (particulièrement dans les sociétés hétérogènes).	Justification fondée le plus souvent sur des principes laïques (et parfois religieux œcuméniques) reflétant un dialogue public intensif entre les différents points de vue.
Attitudes à l'égard des croyances minoritaires	Intolérance générale à l'égard des autres croyances religieuses ou laïques (surtout quand la société se sent menacée).	Intolérance générale à l'égard des croyances religieuses (surtout si elles sont manifestées publiquement).	Tolérance variable, privilégiant la foi majoritaire (surtout lorsque la société se sent menacée) avec tendance vers l'œcuménisme chez les sociétés hétérogènes.	Tolérance générale à l'égard d'un grand éventail de croyances (sous réserve des limites que peuvent imposer les convictions fondamentales de la société en général).

Comme l'ont noté les participants à la table ronde du PRP de novembre 2008, ces modèles demeurent très stylisés – il est peu probable qu'un pays corresponde entièrement à l'un ou l'autre de ces modèles; il peut toutefois accueillir des populations et même des institutions qui possèdent des caractéristiques de plusieurs de ces modèles. On a convenu que si le Canada semble correspondre le plus à une société « neutre », il conserve toutefois des traditions de son passé religieux plus homogène

(certaines étant devenues des symboles nationaux importants) et il peut y avoir des circonstances dans lesquelles le pays voudra et devra établir des limites à certaines pratiques liées à la religion, en particulier lorsque ces dernières sont contraires à des valeurs fondamentales comme l'égalité.¹⁷ Ainsi, la relation entre la religion et la société n'est pas immuable; elle demeure souple, les sociétés ayant la possibilité de s'adapter aux changements dans les attitudes politiques et sociétales.

Lacunes en matière de connaissances et de données

Pour trouver des réponses appropriées aux trois niveaux, il faudra approfondir notre connaissance de diverses questions. Les travaux du PRP mettent en lumière des lacunes en matière de connaissances et de données qu'il serait utile de combler pour mieux éclairer l'élaboration des politiques.

Premièrement, il faut reconnaître et mieux comprendre la diversité qui existe *au sein* des traditions religieuses. Dans le recensement canadien, on ne pose une question sur les croyances religieuses qu'une fois tous les 10 ans. De plus, les résultats sont souvent regroupés en grandes catégories, comme les catholiques, les protestants, les musulmans, etc. Bien que cette façon de faire soit suffisante pour la plupart des fins statistiques, elle ne facilite pas l'étude des interactions complexes entre l'identité religieuse et les autres phénomènes qui intéressent les chercheurs et les décideurs (comme l'image de soi, la réussite de l'intégration économique et sociale, etc.). Lorsqu'on décrit les individus appartenant à une religion comme des membres d'une seule communauté, on limite la capacité des chercheurs de tenir compte du riche patrimoine ethnique, linguistique et culturel des adeptes d'une religion. Ainsi, les énoncés que l'on peut faire sur la communauté « musulmane » supposément homogène du Canada (celle qui est constituée d'Asiatiques du Sud-est, d'Africains, de Moyen-Orientaux et d'Asiatiques de l'Est, entre autres) ne sont pas plus utiles que ceux qui prétendent décrire une population « catholique » canadienne homogène

constituée de Canadiens-français, de Philippins, d'Européens de l'Est, d'Africains, de Latino-Américains.

Deuxièmement, il faut approfondir la question du rôle de l'identité religieuse dans l'inclusion sociale et économique. Bien que la tolérance et les accommodements constituent deux façons courantes de composer avec la diversité religieuse, divers groupes confessionnels continuent de se sentir exclus des discussions sur les politiques publiques et du marché du travail. Certains groupes sont-ils plus sensibles que d'autres à l'exclusion sociale et économique? La religion contribue-t-elle à leur exclusion (ou à leur autoexclusion)? Ou y a-t-il d'autres facteurs, comme la race, l'ethnie ou le statut d'immigration, qui jouent un rôle plus déterminant?

Troisièmement, il faut faire davantage pour examiner la faisabilité et l'efficacité de recourir à de nouveaux outils de politique et solutions de gouvernance pour la diversité religieuse, notamment une meilleure compréhension des pratiques exemplaires au Canada et à l'étranger. De plus en plus, les gouvernements et les tribunaux sont appelés à arbitrer les tensions entre des groupes religieux minoritaires et l'ensemble de la société. Il faut déterminer à quel moment il est préférable que ces tensions soient réglées dans le domaine privé ou par les gouvernements et dans quelles situations il est préférable de les soumettre à un tribunal. Comme le Canada n'est pas le seul pays aux prises avec ces questions, il pourrait être utile de voir ce qui se fait dans d'autres pays.

4. COMPRENDRE LA DIVERSITÉ SUR LE TERRAIN

La diversité culturelle se manifeste principalement au niveau local – et le plus souvent dans nos grandes villes – où des groupes diversifiés interagissent dans les collectivités où ils vivent, travaillent et se divertissent. Les vagues successives d’immigration ont particulièrement transformé le paysage urbain du Canada. Au cours des deux dernières décennies, en raison des changements des sources d’immigration, nos villes ont accueilli de plus en plus de membres de minorités visibles. La grande majorité (95,9 %) des membres des minorités visibles du Canada demeurent dans les régions métropolitaines de recensement (RMR), par rapport à 68,1 % de la population totale qui vit dans ces régions. Comme on le voit à la figure 2 (plus haut), c’est à Toronto et à Vancouver qu’on trouve la proportion la plus élevée de membres des minorités visibles au sein de la population.¹⁸

La répartition géographique de la diversité ethnique, linguistique et religieuse ont suscité l’attention de la population tant au Canada qu’à l’étranger. Au fur et à mesure de l’évolution du paysage social des quartiers des régions métropolitaines de recensement, on s’est inquiété des répercussions possibles de ces changements sur la cohésion de l’ensemble de la société. Certains jugent que la diversité découlant de l’immigration est une source essentielle de croissance économique et de prospérité au XXI^e siècle.¹⁹ Toutefois, des études réalisées aux États-Unis donnent à penser que les quartiers qui présentent une grande diversité ethnique sont associés à une diminution du capital social parce que les résidents qui y habitent ont tendance à se replier sur eux à court terme à cause de la présence d’individus de différentes origines ethniques.²⁰ Dans les tables rondes régionales, les participants ont noté que les discussions sur la concentration des groupes ethniques au Canada étaient souvent centrées exclusivement sur les minorités visibles et, dans une moindre mesure, sur les immigrants récents. On a aussi fait observer que les commentateurs tirent souvent des conclusions à partir de données non scientifiques ou des résultats d’autres pays. On en connaît moins sur la dynamique des quartiers qui résulte de l’immigration au Canada. Dans le contexte du projet du PRP, plusieurs séminaires ont

été organisés pour cerner les lacunes en matière de connaissances sur ce sujet.

La diversité ethnoculturelle s’étend au-delà du centre-ville

En général, les immigrants ont tendance à s’installer dans les grands centres urbains où une communauté appartenant à leur groupe ethnique est déjà bien établie et où résident parfois des membres de leur famille ou d’autres réseaux existants. Ils s’installent habituellement dans le centre-ville, où habitent souvent les communautés ethniques d’immigrants arrivés récemment (entre autres parce que les logements y sont moins chers). Lorsque leur situation économique s’améliore, ils déménagent en banlieue, dans des logements plus beaux et des quartiers plus hétérogènes. Au Canada, ce parcours habituel a changé; de plus en plus d’immigrants s’installent dès leur arrivée dans des banlieues, où ils ne sont pas très loin de membres de leur ethnie. Par conséquent, davantage de quartiers des régions métropolitaines connaissent une augmentation des minorités ethniques, avec des districts résidentiels et commerciaux des banlieues qui prennent un visage de plus en plus diversifié.

Des études ont montré qu’entre 1981 et 2001, il y a eu une augmentation marquée du nombre de quartiers dont la population comprend une forte proportion de membres d’une minorité visible – en particulier à Toronto et à Vancouver et, dans une moindre mesure, à Montréal.²¹ En 1981, à Toronto et à Vancouver, il y avait seulement 1 % des secteurs de recensement dans lesquels la population comprenait plus de 30 % de membres d’une même minorité visible. En 2001, la proportion est passée à 15 % des secteurs de recensement à Toronto, et à 29 % à Vancouver; dans la plupart de ces secteurs, on trouve des concentrations importantes de Chinois et d’Asiatiques du Sud (figures 6 et 7). La plupart de ces quartiers étaient situés en banlieue; seulement quelques-uns étaient situés dans le centre-ville. Par conséquent, les centres commerciaux de certaines banlieues ont commencé à prendre un visage fortement « ethnique » (comme le McLaughlin Village Plaza à Brampton, dans la région du Grand Toronto, et le Aberdeen Centre, à Richmond, dans la région de Vancouver).

Figure 6a : RMR de Vancouver : secteurs de recensement 2006

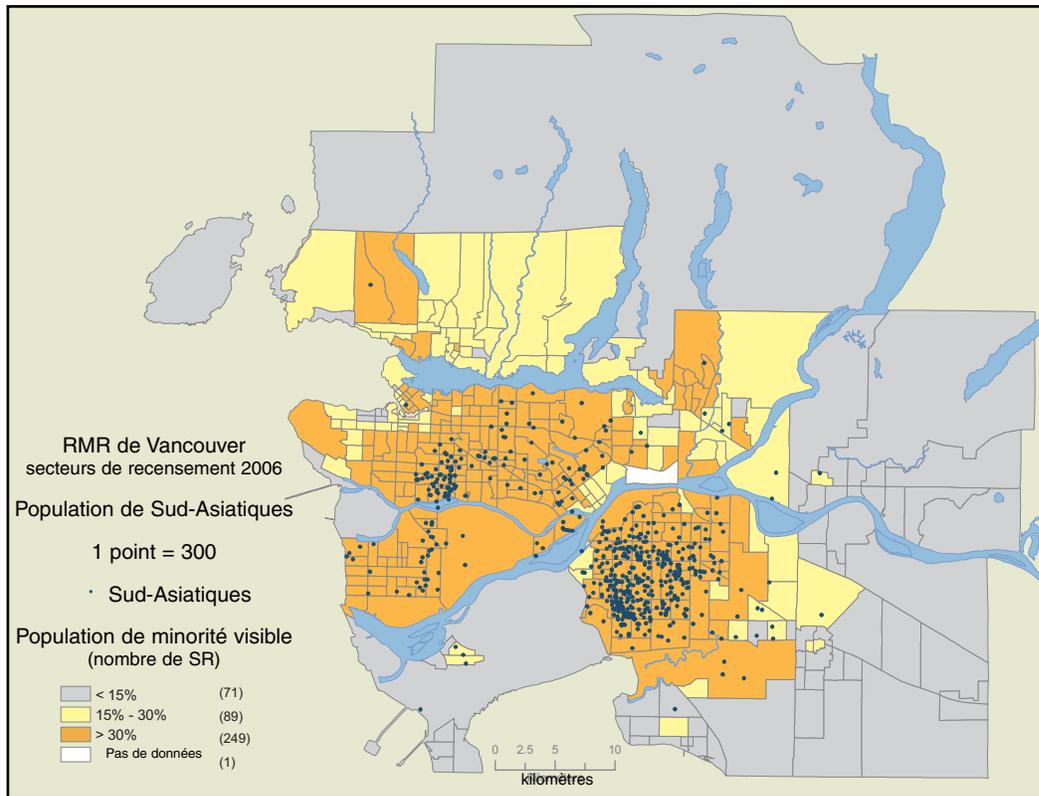


Figure 6b

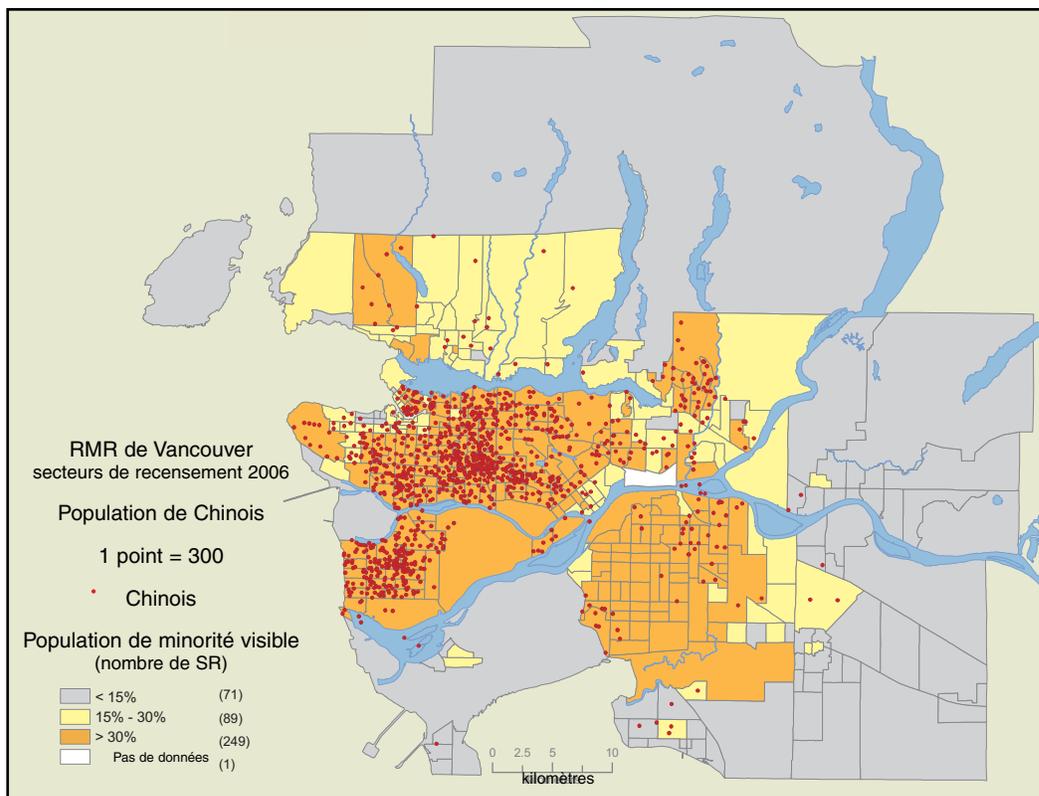


Figure 7a : RMR de Toronto : secteurs de recensement 2006

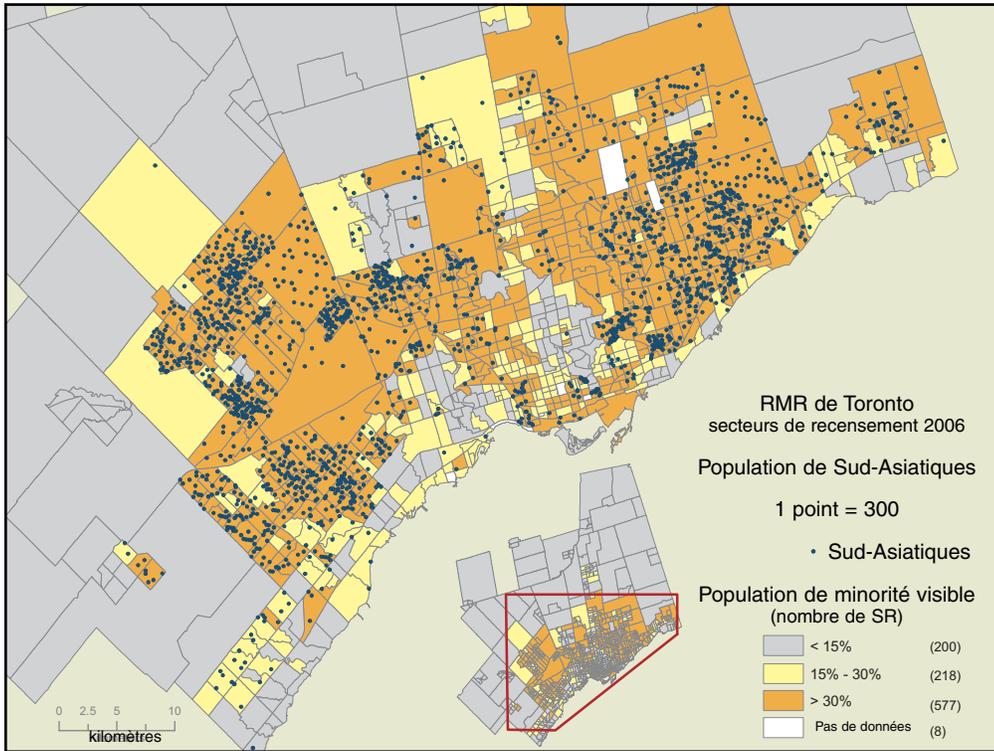
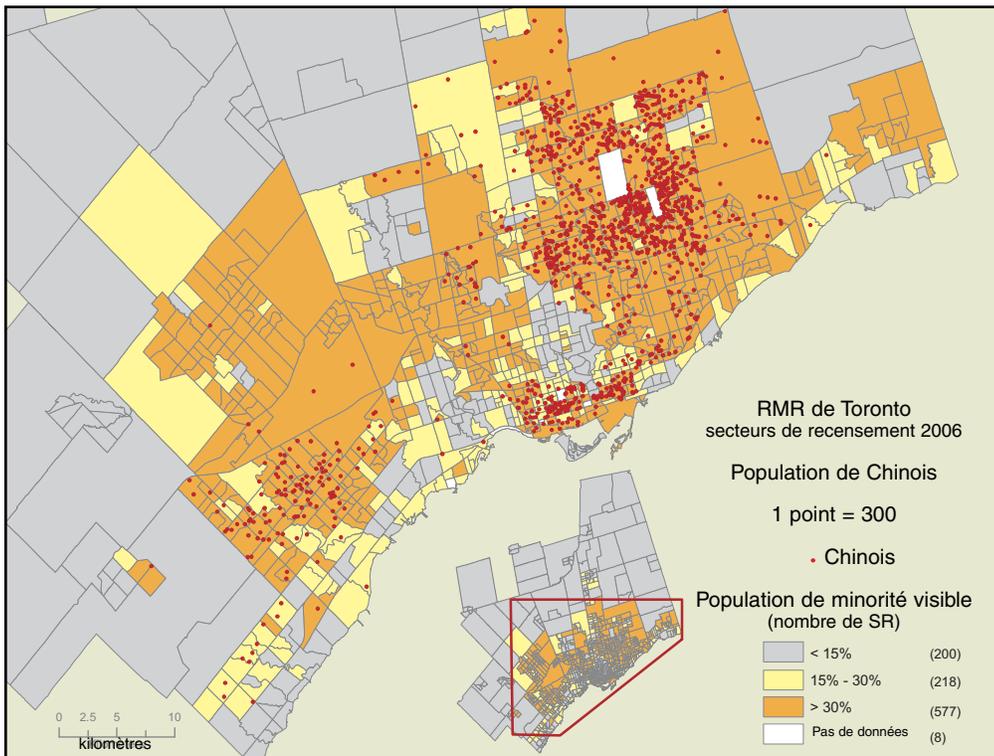


Figure 7b



Les réactions à la diversité culturelle sur le terrain sont souvent partagées

Souvent dénoncées comme « isolement ethnique », « enclaves ethniques » ou « ethno-urbs », les quartiers à concentration ethnique comportent des avantages et des inconvénients.²² Du côté positif, ils enrichissent le paysage urbain. En tant que source de réseaux sociaux, ils offrent aux nouveaux arrivants une porte d'entrée qui leur facilite l'accès à la société dominante. Cependant, la concentration géographique de groupes ethniques suscite souvent des réactions négatives associées à la perception de ghettoïsation, d'autoexclusion, de rejet de la société canadienne et d'obstacles à l'intégration des nouveaux arrivants. La difficulté au cours de la dernière décennie a été d'encourager la création de communautés ethniques tout en réduisant le risque d'isolement géographique.²³

À n'en pas douter, les nouveaux arrivants choisissent l'endroit où ils s'installeront principalement en fonction de la proximité des membres de la famille et des amis. Les immigrants, quel que soit leur pays d'origine, se tournent généralement vers les membres de leur groupe ethnique à leur arrivée. Au Canada, on s'est inquiété récemment de l'augmentation du nombre de quartiers comportant une forte représentation d'un seul groupe ethnique de minorité visible (voir l'encadré ci-dessous). Il est particulièrement intéressant d'examiner les répercussions de cette concentration sur l'intégration économique et sociale des minorités ethniques et des nouveaux arrivants. Certains craignent que ce modèle crée des « communautés parallèles » (ou pire, des « ghettos » dysfonctionnels comme ceux qu'on retrouve dans certaines villes des États-Unis ou dans les *banlieues* de Paris) qui peuvent nuire à la cohésion sociale.

Mesurer la concentration ethnique des quartiers

Il y a différentes façons de mesurer la concentration des groupes ethniques dans les quartiers. Une façon simple est de compter le pourcentage d'un groupe ethnique dans une petite région géographique (un *secteur de recensement*²⁴) située à l'intérieur d'un grand centre urbain dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus. Au Canada, Statistique Canada définit les quartiers de minorités visibles comme les secteurs de recensement où plus de 30 % de la population appartient à une même minorité visible.²⁵ Une autre mesure semblable est le *quotient de localisation* (QL), qui montre sur une carte la proportion d'un attribut particulier, comme l'ethnie, relativement à l'ensemble de la population d'un secteur. L'*indice de ségrégation* (IS) mesure l'isolement relatif d'un groupe dans un secteur sur une échelle allant de 0 à 100, le 0 indiquant la dispersion du groupe dans le secteur et le 100 indiquant que le groupe est concentré à un endroit. Semblable à l'IS, l'*indice de dissimilitude* (ID) mesure la répartition résidentielle entre deux groupes. Plus le chiffre est élevé, plus grande est la séparation entre les deux groupes.²⁶

On s'est aussi inquiété des conséquences à long terme des quartiers à forte concentration ethnique sur l'intégration des immigrants et de leurs descendants.²⁷ Les communautés et les services bien établis permettent aux nouveaux arrivants de se débrouiller dans leur langue maternelle au sein de leur communauté ethnique. Ils peuvent donc avoir moins de contacts avec les personnes des autres groupes ethniques et moins d'occasions ou d'obligations de parler l'anglais ou le français. Par conséquent, il peut falloir plus de temps aux immigrants pour apprendre la langue officielle et participer activement aux grands courants de la société. D'autres s'inquiètent que le

Canada devient un pays multiculturel, mais que ses quartiers deviennent plus monoculturels : [traduction] « Les grands districts deviennent des secteurs dominés par un groupe ethnique dont les membres ont choisi de vivre isolés des personnes qui ne partagent pas leur origine ethnique. Pendant ce temps, la plupart des Canadiens de race blanche reconnaissent que la grande majorité de leurs amis leur ressemblent beaucoup et qu'ils ont tendance à demeurer dans leur propre communauté, se risquant rarement dans les enclaves ethniques qui bourgeonnent, particulièrement dans les banlieues du Canada ». ²⁸

D'autres se disent préoccupés des conséquences des banlieues à concentration ethnique sur les résultats économiques de leurs résidents. S'appuyant sur la recherche qui montre un lien entre les minorités visibles/le statut d'immigration et les faibles revenus, certains ont fait une mise en garde contre la marginalisation géographique des minorités visibles et des immigrants récents. Des études reposant sur les recensements récents donnent à penser que les immigrants et les membres de minorités raciales se sont concentrés dans les quartiers les plus pauvres.²⁹ En 2001, par exemple, un tiers des familles des minorités visibles de Toronto vivaient dans les quartiers les plus pauvres de la ville. On a fait des observations semblables pour les familles d'immigrants.³⁰

Une interprétation plus nuancée est indiquée

Malgré les préoccupations exprimées ci-dessus, les chercheurs proposent de plus en plus une façon plus nuancée et moins alarmiste d'interpréter la concentration des minorités visibles et des immigrants dans certains quartiers. Des études réalisées dans les trois grands centres métropolitains du Canada montrent que la concentration géographique croissante des groupes ethniques de minorités visibles est attribuable en grande partie aux tendances de l'immigration des dernières années (plus d'immigrants de pays non européens, en particulier la Chine et l'Inde). Les villes de Toronto et de Vancouver, ainsi que les banlieues les entourant, attirent le plus les nouveaux arrivants. Il n'est donc pas étonnant de voir augmenter la représentation de certains groupes ethniques dans les quartiers de ces villes. Comme un grand nombre de ces nouveaux arrivants sont des travailleurs qualifiés, beaucoup ont été en mesure de s'établir dans les banlieues en raison de leur situation économique plus favorable dès leur arrivée, comparativement aux cohortes précédentes d'immigrants.³¹ Bien que l'exposition aux membres du même groupe ethnique augmente légèrement les probabilités de ségrégation professionnelle, cette association est souvent faible ou non significative sur le plan statistique.³²

Il est inutile, ou même trompeur, d'établir un lien entre la concentration géographique et la menace pour la cohésion sociale, selon certains. Malgré les prétentions à cet effet relativement aux États-Unis, des études canadiennes montrent que la diversité culturelle dans les quartiers ne semble pas diminuer le sentiment de confiance à l'égard des autres.³³ En outre, les interactions sociales se font souvent à l'extérieur du quartier résidentiel, surtout quand les gens travaillent ailleurs que dans leur quartier. Bien qu'un grand nombre de nouveaux arrivants travaillent dans des établissements ethniques près de l'endroit où ils vivent, beaucoup d'autres travaillent plus loin, et dans des organisations où l'effectif est diversifié.³⁴

Une analyse comparative des concentrations ethniques dans les villes du Canada et d'autres pays anglophones comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande révèle qu'on ne retrouve pas au Canada le genre d'isolement que l'on observe dans les communautés noires et hispaniques des États-Unis.^{35,36} La recherche a plutôt montré que la plupart des quartiers urbains du Canada sont très diversifiés sur les plans culturel et ethnique. Bien qu'il y ait dans les régions urbaines des quartiers défavorisés où demeurent les immigrants récents appartenant à une minorité visible, cette situation n'est guère sans précédent dans l'histoire du Canada; par ailleurs, dans la plupart des secteurs ayant une forte concentration d'immigrants et de membres de minorités visibles, il y a des familles à faible revenu et à revenu moyen. Autrement dit, [traduction] « les enclaves d'immigrants pauvres ou de groupes de minorités visibles pauvres, où les habitants ne rencontrent que d'autres personnes dans leur situation, est extrêmement rare dans les villes canadiennes. »³⁷

Lacunes en matière de connaissances et de données

Les lieux de résidence constituent seulement l'un des nombreux aspects de la dynamique interethnique et interculturelle. Avant d'appeler « enclaves ethniques » ou « communautés parallèles » des secteurs de recensement ou des quartiers, il faut comprendre [traduction] « la dynamique interne et les expériences quotidiennes de ces secteurs et des gens qui y

vivent ». ³⁸ Plusieurs questions méritent une analyse plus approfondie, notamment : la diversité des liens au sein du réseau social élargi des minorités et des récents immigrants (au travail et à l'école par exemple); une comparaison avec les lieux de résidence et les expériences sociales et économiques des immigrants qui n'appartiennent pas à une minorité visible; et le rôle que jouent les actifs des immigrants dans leur choix de quartier résidentiel. Des personnes peuvent vivre dans un quartier et avoir des amis dans d'autres secteurs de la ville. Il serait intéressant d'examiner la composition ethnoculturelle de ces réseaux. Enfin, il faut prendre en considération le rôle de la richesse. Comme il a été démontré dans une étude de Hiebert, Schuurman et Smith, on peut trouver des familles à faible revenu même dans les

quartiers où les maisons coûtent cher. Ce qui laisse entendre qu'il faut inclure des mesures de la richesse – et non seulement du revenu – lorsqu'on analyse la question du lieu de résidence.

Conclusion

Au XXI^e siècle, la croissance de la diversité ethnoculturelle et des migrations internationales se poursuivra. Ces grandes tendances de super-diversité et super-mobilité, tout comme l'importance croissante de la société civile, changent le visage du Canada et d'autres pays. Comme l'illustre le tableau 8, l'approche du Canada en matière de diversité culturelle a évolué au cours des dernières décennies, et elle continuera d'évoluer dans l'avenir.

Tableau 8 : Évolution des approches du multiculturalisme canadien

	Multiculturalisme axé sur l'ethnicité (années 1970)*	Multiculturalisme axé sur l'équité (années 1980)*	Multiculturalisme axé sur le civisme (années 1990)*	Multiculturalisme axé sur l'intégration (années 2000)
Accent	Célébration de la différence	Gestion de la diversité	Engagement constructif	Citoyenneté ouverte à tous
Point de référence	Culture	Structure	Renforcement de la société	Identité canadienne
Mandat	Ethnicité	Relations interraciales	Citoyenneté	Intégration
Portée	Adaptation individuelle	Accommodement	Participation	Droits et responsabilités
Source de défis	Préjugés	Discrimination systémique	Exclusion	Inégalité d'accès, « choc » des cultures
Solution	Ouverture aux différences culturelles	Équité en emploi	Caractère inclusif	Dialogue/compréhension mutuelle
Métaphore clé	« Mosaïque »	« Égalité des chances »	« Sentiment d'appartenance »	« Fusion/jazz »

* Source : Fleras, Augie et Jean Kunz. 2001. *Media and Minorities: Representing Diversity in a Multicultural Canada*. Thompson Education Publishing.

Dans le cadre du projet de recherche, nous avons cerné diverses questions méritant une analyse plus approfondie à cet égard, en particulier l'intégration des Canadiens de la deuxième génération, comment conjuguer avec la diversité religieuse et la dynamique

des quartiers. Bien que l'on ait commencé à examiner certains éléments concernant ces questions, il reste des lacunes importantes à combler dans le domaine de la recherche sur les politiques (tableau 9).

Tableau 9 : Lacunes en matière de connaissances

L'intégration de la deuxième génération	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le sexe, l'âge et le groupe ethnique influencent-ils la participation au marché du travail et la réussite scolaire chez les membres de la deuxième génération?
	<ul style="list-style-type: none"> • Quel rôle joue le capital ethnique dans le processus d'intégration au Canada?
	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les perceptions de discrimination et l'attachement à la communauté ethnique influencent-ils le processus d'intégration des minorités visibles et non visibles?
La diversité religieuse	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les différences au sein d'un groupe religieux influencent-elles l'image de soi et la réussite du processus d'intégration?
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure l'affiliation à un groupe religieux contribue-t-elle à l'autoexclusion volontaire des communautés? (Et quand les situations d'autoexclusion volontaire soulèvent-elles des inquiétudes quant à la cohésion sociale)?
	<ul style="list-style-type: none"> • Quand les tensions découlant de la diversité religieuse devraient-elles être réglées dans le domaine privé ou par les gouvernements, et quand devraient-elles être soumises aux tribunaux?
La diversité sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Quel niveau de diversité existe-t-il dans les réseaux des individus, comme les réseaux sociaux ou professionnels?
	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les lieux de résidence des minorités non visibles (et que nous apprennent-ils des forces et des problèmes des différentes minorités dans le processus d'intégration)?
	<ul style="list-style-type: none"> • Quel rôle joue la richesse dans le choix de quartier résidentiel des immigrants?

ANNEXE : LISTE DES ACTIVITÉS ET DES PUBLICATIONS

Activités

Voici les consultations en table ronde, les séminaires et les ateliers (organisés selon les sujets) qui ont eu lieu dans le cadre du projet sur la diversité culturelle :

Approches relatives à la diversité multiculturelle au Canada :

Tables rondes régionales : approches relatives à la diversité multiculturelle au Canada

- Ottawa : 25 janvier 2007
- Calgary : 7 février 2007
- Vancouver : 8 février 2007
- Toronto : 5 mars 2007
- Montréal : 7 mars 2007
- Halifax : 9 mars 2007
- Winnipeg : 22 mars 2007
- Saskatoon : 23 mars 2007

Présentation des résultats des tables rondes à l'invitation de la Direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne, qui faisait alors partie de Patrimoine canadien

- Réseau des champions du multiculturalisme : 25 octobre 2007
- Réunions des gestionnaires régionaux de PCH : 5 décembre 2007

Séance plénière d'une conférence

- Espace social commun : intégration, identité et sentiment d'appartenance; séance plénière du Troisième symposium annuel de la Collaboration en recherche sur les politiques liées à la population, au travail et à la famille (13 décembre 2007)

Discussion interministérielle

- Conversation avec Michael Adams sur l'état du pluralisme canadien (14 novembre 2007)

Intégration des Canadiens de deuxième génération :

Déjeuner du Comité de coordination des sous-ministres (Sous-comité d'inclusion sociale et de justice)

- Réflexions sur la nouvelle deuxième génération : égalité, identité et inclusion sociale (23 août 2007)

Séminaires

- Perspectives d'intégration : Expériences concernant la 2^e génération et répercussions politiques (23 août 2007)
- You can't tell a book by its cover: religion and socio-cultural orientations among second-generation immigrant young adults in Canada, Peter Beyer, Université d'Ottawa (1^{er} octobre 2008)

Composer avec la diversité religieuse :

Séminaire

- Youth Radicalization and Religion : a Five Country Comparison, Catherine Fieschi, Demos, R.-U. (24 juin 2008)

Table ronde interministérielle

- Vivre avec la diversité religieuse : cadre analytique pour la recherche sur les politiques (3 novembre 2008)

Atelier de conférence

- « Comment la religion contribue-t-elle à l'intégration des immigrants et aux politiques publiques ? », Onzième conférence nationale Métropolis, Calgary (Alberta) (du 19 au 22 mars 2009)

Répartition géographique de la diversité culturelle :

Séminaires

- How Putnam Might Get It Wrong : Diversity, Minority Concentration and Trust in Canadian Urban Neighbourhoods, Feng Hou, Statistique Canada (10 avril 2008)
- SIG et recherche sur les politiques sociales, Dan Hiebert, Université de la Colombie-Britannique (22 juillet 2008)
- Répartition et concentration des immigrants et des minorités visibles dans les régions métropolitaines du Canada, Brian Ray, Université d'Ottawa (22 juillet 2008)
- Immigration and the Changing Canadian City: New Patterns of Settlement and the Evolution of New Urban Landscapes, Daniel Hiebert, Université de la Colombie-Britannique (22 juillet 2008)

PUBLICATIONS

- De la mosaïque à l'harmonie : le Canada multiculturel au XXI^e siècle : Résultats des tables rondes, Jean Kunz et Stuart Sykes, PRP. 2007.
- Une histoire de récifs et d'océans : Un cadre pour l'analyse de la « nouvelle » deuxième génération au Canada, document de discussion, Stuart Sykes, PRP. avril 2008.
- La vie sur le récif de l'océan canadien : La « nouvelle » deuxième génération au Canada, document de discussion, Stuart Sykes, PRP. mai 2008.
- Une étude des océans du monde : Stratégies à l'échelle internationale visant à gérer la diversité et les incidences sur l'acculturation de la deuxième génération, document de discussion, Stuart Sykes, PRP. mai 2008.
- La diversité religieuse au Canada, *Horizons*, volume 10, numéro 2. mars 2009.

NOTES

- 1 Canada Monde. 2009. « Au-delà des frontières : Une vision citoyenne du Canada au 21^e siècle », brouillon 4.0. <<http://www.canadasworld.ca/reports/nouvellevi-2>>.
- 2 Malheureusement, le terme « enclave » est souvent associé à l'idée de « ghetto » (qui fait penser à l'isolement involontaire ou forcé, à l'exclusion sociale permanente et au dénuement économique – ce qui, de façon générale, ne correspond pas à la situation de la plupart des groupes ethniques ou religieux géographiquement concentrés au Canada). Du point de vue de la recherche, le terme « enclave » est toutefois utilisé de façon plus neutre pour désigner la simple surreprésentation statistique de groupes ethniques particuliers dans un quartier.
- 3 Kunz, Jean et Stuart Sykes. 2007. *De la mosaïque à l'harmonie : le Canada multiculturel au XXI^e siècle*, Résultat d'une table ronde. Ottawa. Projet de recherche sur les politiques.
- 4 Les trois documents de travail sont :
 - i) Sykes, Stuart. avril 2008. Une histoire de récifs et d'océans : Un cadre pour l'analyse de la « nouvelle » deuxième génération au Canada, <http://www.policyresearch.gc.ca/doclib/DP_div_Sykes01_2008_04_f.pdf>.
 - ii) Sykes, Stuart. mai 2008. La vie sur le récif de l'océan canadien : La « nouvelle » deuxième génération au Canada, <http://www.policyresearch.gc.ca/doclib/DP_div_Sykes02_2008_05_f.pdf>.
 - iii) Sykes, Stuart. mai 2008, Une étude des océans du monde : Stratégies à l'échelle internationale visant à gérer la diversité et les incidences sur l'acculturation de la deuxième génération, <http://www.policyresearch.gc.ca/doclib/DP_div_Sykes03_2008_05_f.pdf>.
- 5 Statistique Canada. 2008. La mosaïque ethnoculturelle du Canada, Recensement de 2006. no. 97-562-X au catalogue.
- 6 *ibid*
- 7 Aydemir, Abdurrahman, Wen-Hao Chen et Miles Corak. 2005. « Mobilité intergénérationnelle des gains chez les enfants des immigrants au Canada », Statistique Canada, No 11F0019MIF au catalogue - no. 267
- 8 Reitz, Jeffrey, et Rupa Banerjee. 2005. « Diversity, Inequality and the Cohesion of Canadian Society : Research findings and Policy Implications », communication dans le cadre de la conférence de l'IRPP intitulée « Diversity and Canada's Future : Recognition, Accommodation and Shared Citizenship », Montebello, Québec, du 13 au 15 octobre 2005.
- 9 Jedwab, Jack. 2008. « Appartenance ethnique et nationale chez les Canadiens de deuxième génération : essor des Canadiens « inassimilables », Diversité canadienne, vol. 6, no. 2, printemps 2008.
- 10 Mulgan, Geoff. 2009. « Feedback and Belonging: Explaining the Dynamics of Diversity », Migration Information Source, <<http://www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=718>>.
- 11 Statistique Canada. 2003. Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle, no. 89-593-XIF au catalogue.
- 12 Reitz, Jeffrey, et Rupa Banerjee. 2007. « *Ethnocultural Communities: Participation and Social Cohesion* », dans *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*, dirigé par K. Banting, T.J. Courchene et F.L. Seidle, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, p. 489 à 546.
- 13 Statistique Canada. Recensement de 2001 : série analyses - « Les religions au Canada », no. 96F0030XIF2001015 au catalogue.
- 14 Statistique Canada, 2005. « Population Projections of Visible Minority Groups, Canada, Provinces and Regions » no. 91-541-XIF au catalogue, tableau 7, scénario B.
- 15 CBC News. 2007. Montreal YMCA drops tinted windows after members protest <<http://www.cbc.ca/canada/montreal/story/2007/03/19/qc-ymcawindows20070318.html>>
- 16 Gaye, Nicola. 2009. « À l'image de la diversité religieuse dans la politique générale canadienne », *La diversité religieuse au Canada*, *Horizons*, vol. 10, no. 2.
- 17 Laliberté, André. 2009. « *Policy Research Initiative Roundtable report* ». (Gouvernance démocratique et ethnicité) Ethnicity and Democratic Governance Newsletter, vol. 4, no. 1.
- 18 Statistique Canada. 2008. *La mosaïque ethnoculturelle du Canada, Recensement de 2006*, no. 97-562-X au catalogue.
- 19 Martin Prosperity Institute. 2009. *L'Ontario à l'ère de la créativité*.
- 20 Putnam, Robert D. 2007. « E Pluribus Unum: Diversity and Community in the Twenty-first Century : The 2006 Johan Syktte Prize Lecture », *Scandinavian Political Studies*, vol. 30, no. 2, p. 137 à 174.
- 21 Hou, Feng and G. Picot. 2003. *Enclaves de minorités visibles dans les quartiers et résultats sur le marché du travail des immigrants*, Direction des études analytiques, Documents de recherche, Statistique Canada, No 11F0019MIF au catalogue — no. 204.
- 22 Qadeer, Mohammad A. 2003. *Ethnic Segregation in a Multicultural City: the Case of Toronto, Canada*, CERIS document de travail no. 28.
- 23 Peach, Ceri. 1996. « Good Segregation, Bad Segregation », *Planning Perspectives*, vol. 11, p. 379 à 398.
- 24 Statistique Canada. Dictionnaire du recensement de 2006, <<http://www12.statcan.ca/francais/census06/reference/dictionnaire/geo013.cfm>>
- 25 Hou, Feng. 2004. *Immigration récente et formation de quartiers de minorités visibles dans les grandes villes canadiennes*, Direction des études analytiques, Documents de recherche, Statistique Canada, no 11F0019MIF au catalogue — no. 221.
- 26 Hiebert, Daniel, N. Schuurman et H. Smith. 2007. *Multiculturalism « on the Ground »: the Social Geography of Immigrant and Visible Minority Populations in Montreal, Toronto, and Vancouver, Projected to 2017*. Metropolis (British Columbia) série de documents de travail, #07-12.

- ²⁷ Jiménez, Marina. 2007. « Do Ethnic Enclaves Impede Integration? », *The Globe and Mail*, 8 février 2007, p. A8-A9.
- ²⁸ Gregg, Allan. 2006. « Identity crisis », *The Walrus*, vol.3, no. 2, mars 2006.
- ²⁹ Kazemipur, A. et S. S. Halli. 1997. « Plight of Immigrants: the Spatial Concentration of Poverty in Canada », *Revue canadienne des sciences régionales (printemps/été)*, 11-28.
- ³⁰ United Way of Greater Toronto and Conseil canadien de développement social. 2004. *Poverty by Postal Code: the geography of neighbourhood poverty 1981-2001*, <<http://unitedwaytoronto.com/whoWeHelp/reports/pdf/PovertybyPostalCodeFinal.pdf>>.
- ³¹ Qadeer, Mohammad A. 2003. *Ethnic segregation in a multicultural city: the case of Toronto, Canada*, CERIS document de travail no. 28.
- ³² Hou, Feng et G. Picot. 2003. *Enclaves de minorités visibles dans les quartiers et résultats sur le marché du travail des immigrants*, Direction des études analytiques, Documents de recherche, Statistique Canada, no 11F0019MIF au catalogue — no. 204.
- ³³ Hou, Feng et Zheng Wu. 2008. « Why Putnam Might get it Wrong : Diversity, Minority Concentration, and Trust in Canadian Urban Neighbourhoods », communication présentée au PRP, Ottawa, 10 avril 2008.
- ³⁴ Ray, Brian. 2008. « Immigrant and Visible Minority Group Distributions and Concentrations in Canadian Metropolitan Areas », communication présentée au Projet de recherche sur les politiques.
- ³⁵ Peach, Ceri. 2005. « The Mosaic versus the Melting Pot : Canada and the USA », *Scottish Geographical Journal*, vol. 121, no. 1, p. 3 à 27.
- ³⁶ Johnston, Ron, M. Poulsen et J. Forrest. 2007. « The Geography of Ethnic Residential Segregation : a Comparative Study of five Countries », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 97, no. 4, p. 713 à 738.
- ³⁷ Hiebert, Daniel, N. Schurman et H. Smith. 2007. *Multiculturalism « on the ground »: The Social Geography of Immigrant and Visible Minority Populations in Montreal, Toronto, and Vancouver, Projected to 2017*. Metropolis (British Columbia) série de documents de travail, vol. 07-12. p. 86
- ³⁸ *Ibid*, p. 97